

**EXOSENS**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre

Immeuble Elipsys  
8 Rue des Trente Six Ponts  
C.S 57757  
31077 Toulouse Cedex 04

**Baker Tilly Strego**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale  
Ouest Atlantique

4 rue Papiou de la Verrie  
BP 70948  
49009 ANGERS Cedex 01

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2024)**

A l'assemblée générale

### **EXOSENS**

18 avenue Pythagore  
33700 Merignac

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXOSENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill**

#### **Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill. Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, sont décrits dans la note 14 « *Goodwill* » comme représentant les synergies attendues de ces regroupements d'entreprises. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées : segment « Amplification » ou segment « Détection et Imagerie ».

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan des comptes consolidés pour une valeur nette comptable de 189 495 milliers d'euros au 31 décembre 2024, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel le groupe opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 14 « *Goodwill* ». La valeur recouvrable a été déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (business plan) à quatre ans approuvées par la direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans.

En raison de leur montant matériel dans le bilan consolidé, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable fait appel au jugement, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prenant en compte la croissance des activités, les contraintes de capacité, l'introduction de nouveaux produits et les tendances macro-économique de chaque marché, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Afin de couvrir le risque de recouvrabilité des goodwill, nous avons notamment mis en œuvre les travaux suivants :

- nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie avec l'appui de nos experts en évaluation, et notamment, nous avons :
  - vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif aux activités testées et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
  - apprécié le caractère raisonnable des hypothèses de projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère les UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;

- apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
  - apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation au regard des analyses de marché et des consensus des principaux acteurs ainsi que leur cohérence avec les flux de trésorerie projetés auxquels ils s'appliquent ;
  - apprécié le caractère raisonnable des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
  - effectué une analyse de sensibilité afin de contrôler que certaines variations défavorables des principales hypothèses retenues ne conduiraient pas la valeur nette comptable des goodwill à dépasser leur valeur recouvrable ;
- nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée dans la note 14 « *Goodwill* » des comptes consolidés.

### **Activation et évaluation des frais de développement**

#### **Risque identifié**

Le bilan comprend dans ses actifs incorporels des frais de développement capitalisés dont la valeur nette comptable s'élève à 44 669 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les critères d'inscription à l'actif de ces frais de développement sont décrits au paragraphe « *Frais de développement* » de la section « *Principes comptables* » de la note 15 – « *Immobilisations Incorporelles* » des comptes consolidés. L'analyse du respect des différentes conditions d'activation de ces frais, fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la direction, notamment concernant l'appréciation de la façon dont ces frais de développement généreront des avantages économiques futurs probables sur leur durée d'utilité.

L'appréciation du respect des critères d'inscription à l'actif des frais de développement et de l'évaluation de la valeur recouvrable des coûts capitalisés reposent sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place dans les différentes activités du groupe. Compte tenu de ces éléments, nous avons considéré que l'activation et l'évaluation des frais de développement constituaient un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur ;
- prendre connaissance et évaluer, sur la base de sondage, les procédures de contrôle interne mises en place dans les filiales ayant une activité de recherche et développement et au niveau de la direction financière du groupe visant à inscrire à l'actif les frais de développement respectant les conditions d'immobilisation telles que définies selon les principes comptables du groupe.

Pour un échantillon de projets développés activés sur l'exercice 2024, nous avons :

- apprécié le respect des conditions d'inscription à l'actif selon les principes comptables en vigueur ;
- rapproché les données comptables avec les données de gestion présentant une information détaillée des projets ;
- vérifié, sur un échantillon de dépenses, la concordance des montants de dépenses incluses dans les suivis internes des projets avec les factures correspondantes ;
- vérifié, sur un échantillon de collaborateurs :
  - l'exactitude arithmétique du calcul du taux horaire moyen ; et rapproché, sur la base d'échantillon, les données utilisées pour ce calcul avec les éléments de paie correspondants à la période ;
  - la concordance du nombre des heures salariés valorisées avec la documentation interne disponible ;

- mené une revue critique des analyses réalisées par la direction permettant de conclure en l'absence d'indices de perte de valeur des projets en cours et, vérifié que ces analyses sont fondées sur une justification appropriée des hypothèses retenues.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 15 « Immobilisations Incorporelles » des comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXOSENS par vos statuts du 16 mars 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision des associés du 30 décembre 2023 pour le cabinet Baker Tilly Strego.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Baker Tilly Strego dans la 2<sup>ème</sup> année, dont respectivement une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Toulouse et Nantes, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Baker Tilly Strego**



Bertrand Cuq  
Associé



Anne Parenty  
Associée



Jean-Marc Binson  
Associé



François Pignon-Hériard  
Associé



# États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

<b>1</b>	<b>Comptes consolidés du Groupe</b>	<b>2</b>
1.1	États financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	2
1.2	Notes aux comptes consolidés	6

# 1 Comptes consolidés du Groupe

## 1.1 États financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

### État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Goodwill	14	189 495	174 344
Immobilisations incorporelles	15	204 928	202 351
Immobilisations corporelles	16	93 561	72 051
Droits d'utilisation des actifs de location	17	10 559	10 759
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations	18	3 414	3 410
Actifs financiers et autres actifs à long terme		857	744
Impôts différés actif	19	0	44
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>502 813</b>	<b>463 703</b>
Stocks	20	93 024	78 544
Créances commerciales	21	70 977	69 189
Instruments financiers dérivés	31	6	152
Actifs financiers et autres actifs à court terme	22	33 031	29 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	117 163	15 458
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>314 201</b>	<b>192 709</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>817 014</b>	<b>656 412</b>
Capital social	24	21 583	1 948
Primes liées au capital	24	342 537	188 052
Réserves		48 480	14 065
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>412 600</b>	<b>204 065</b>
Dettes financières à long terme	25	247 788	300 844
Dettes financières liées aux contrats de location à long terme	25	8 174	7 693
Provisions pour avantages du personnel	28	7 497	7 595
Provisions et autres passifs à long terme	26	13 383	8 554
Impôts différés passif	19	20 599	17 578
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>297 441</b>	<b>342 263</b>
Dettes financières à court terme	25	2 454	7 026
Dettes financières liées aux contrats de location à court terme	25	2 724	2 360
Instruments financiers dérivés	31	136	0
Dettes fournisseurs	29	26 025	32 304
Provisions et autres passifs à court terme	26	75 634	68 394
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>106 973</b>	<b>110 084</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>817 014</b>	<b>656 412</b>

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	5	394 076	291 819
Achats consommés		-102 998	-75 977
Autres achats et charges externes	6	-65 464	-54 069
Impôts et taxes		-1 647	-1 607
Charges de personnel	7	-110 810	-81 277
Autres produits opérationnels	8	6 432	4 547
Autres charges opérationnelles	8	-4 472	-416
Dotations aux amortissements et aux provisions	9	-38 191	-30 407
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>76 927</b>	<b>52 614</b>
Autres produits	10	48	336
Autres charges	10	-3 962	-4 665
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>73 013</b>	<b>48 286</b>
Coût de la dette nette		-35 676	-26 914
Résultats liés aux instruments dérivés		2 856	-1 661
Autres		1 616	528
Résultat financier net	11	-31 203	-28 046
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>41 810</b>	<b>20 240</b>
Impôts sur le résultat	12	-11 130	-1 833
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>30 680</b>	<b>18 407</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>			
De base	13	0,61	0,24
Dilué	13	0,61	0,24

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>30 680</b>	<b>18 407</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraites et assimilés, avant impôts	38	-81
Impôts différés sur engagements de retraites et assimilés	-10	20
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat</i>	29	-61
Variation de juste valeur des instruments de couverture, avant impôts	0	166
Impôts différés sur variation de juste valeur des instruments de couverture	0	-42
Écarts de conversion	1 197	562
<i>Autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat</i>	1 197	687
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>1 226</b>	<b>626</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>31 906</b>	<b>19 032</b>
Attribuable aux actionnaires de la Société	31 906	19 032

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		30 680	18 406
Ajustements			
• Produits et charges financiers ayant un impact sur la trésorerie	11	21 927	21 031
• Produits et charges financiers n'ayant pas d'impact sur la trésorerie	11	9 282	7 016
• Impôts sur le résultat	12	11 130	1 833
• Dotations, reprises et amortissements	9	36 888	30 932
• Autres produits et autres charges <sup>(1)</sup>		2 524	-216
Impôts reçus/(payés)		-6 667	-6 871
Variation des besoins en fonds de roulement nets des pertes de valeur		-9 510	-21 667
<b>FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>96 254</b>	<b>50 464</b>
Investissements nets en immobilisations incorporelles et corporelles	15/16	-41 259	-30 938
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Acquisitions de participations, nettes de trésorerie acquise <sup>(2)</sup>		-31 441	-69 302
Cessions de participations, nettes de trésorerie cédée		2	0
Subventions d'investissement reçues		0	1 080
Flux de trésorerie sur les autres actifs financiers		-40	-483
<b>FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-72 738</b>	<b>-99 643</b>
Augmentations et diminution du capital social		180 000	0
Frais d'augmentation de capital		-7 801	0
Rachat / cession d'actions propres		-329	0
Païement des intérêts des obligations convertibles		0	0
Refinancement emprunts non courants	25	250 000	65 000
Remboursements emprunts non courants	25	-307 647	0
Refinancement emprunts courants	25	177	82
Remboursements emprunts courants	25	-4 841	-5 401
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux emprunts <sup>(3)</sup>		-23 416	-23 777
Remboursement des dettes financières liées à IFRS 16	25	-2 795	-2 126
Charges financières avec flux de trésorerie liées aux dettes financières (IFRS 16)		-783	-631
Produits financiers avec flux de trésorerie liés aux instruments dérivés		981	4 096
Produits financiers sur placements		570	0
Frais d'émission d'emprunt <sup>(4)</sup>	25	-6 955	-1 752
Frais de remboursement anticipé d'emprunt		-856	0
Autres		-30	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>76 277</b>	<b>35 490</b>
<b>EFFET DES VARIATIONS DES PARITÉS MONÉTAIRES</b>		<b>377</b>	<b>192</b>
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		100 171	-13 497
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	23	15 458	28 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23	115 629	15 458

(1) Les « Autres produits et autres charges » au 31 décembre 2024 se composent principalement de 2,9 millions d'euros d'impact IFRS 2. Au titre de l'exercice 2023, les « Autres produits et autres charges » se composent principalement de 1,6 million d'euros d'impact IFRS 2 et d'un produit de 2,0 millions d'euros d'étalement des subventions (non cash).

(2) Exercice 2024 : composé principalement des acquisitions des titres nets de trésorerie de Centronic pour 24,4 millions d'euros et de LR Tech pour 6,1 millions d'euros. Exercice 2023 : composé principalement des acquisitions des titres nets de trésorerie de ProxiVision pour 7,5 millions d'euros, de El-Mul pour 23,1 millions d'euros et de Telops pour 38,6 millions d'euros.

(3) Le montant de la charge financière avec flux de trésorerie inclut la variation des intérêts courus pour -862 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et pour 719 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(4) Les frais d'émission d'emprunt s'élèvent à 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se composent de 3,0 millions d'euros de frais encourus pour un financement qui n'a pas abouti, 3,5 millions d'euros de frais relatifs au nouveau financement capitalisés et 0,5 million d'euros de frais relatifs au nouveau financement non capitalisables.

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social (note 24)	Primes liées au capital (note 24)	Réserves			Total
			Écarts de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>1 941</b>	<b>188 059</b>	<b>206</b>	<b>-14 961</b>	<b>7 808</b>	<b>183 053</b>
Variation de couverture des flux de trésorerie	0	0	0	124	0	124
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	-60	0	-60
Écarts de conversion	0	0	562	0	0	562
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>562</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>626</b>
Résultat net de la période	0	0	0	0	18 407	18 407
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>562</b>	<b>64</b>	<b>18 407</b>	<b>19 033</b>
Augmentation de capital	6	-6	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0
Autres <sup>(3)</sup>	0	0	0	1 980	0	1 980
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 948</b>	<b>188 052</b>	<b>768</b>	<b>-12 917</b>	<b>26 215</b>	<b>204 066</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>1 948</b>	<b>188 052</b>	<b>768</b>	<b>-12 917</b>	<b>26 215</b>	<b>204 066</b>
Variation de couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Gain/(perte) actuariel sur avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	29	0	29
Écarts de conversion	0	0	1 197	0	0	1 197
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 197</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>1 226</b>
Résultat net de la période	0	0	0	0	30 680	30 680
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 197</b>	<b>29</b>	<b>30 680</b>	<b>31 906</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	19 757	172 405	0	0	0	192 162
Réduction de capital <sup>(2)</sup>	-122	-17 921	0	0	0	-18 043
Autres <sup>(3)</sup>	0	0	0	2 510	0	2 510
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>21 583</b>	<b>342 537</b>	<b>1 965</b>	<b>-10 378</b>	<b>56 895</b>	<b>412 601</b>

(1) L'augmentation de capital pour un montant de 192,2 millions d'euros est décrite dans la note 24 ci-après. Les frais d'augmentation de capital nets d'impôts au 31 décembre 2024 viennent en diminution des primes liées au capital (voir note 3).

(2) Les réductions de capital pour un montant de -18,0 millions d'euros correspondent à des écritures de fusion sans impact sur les flux de trésorerie en lien avec les opérations sur le capital dans le cadre de l'introduction en bourse réalisée le 7 juin dernier (opérations décrites dans la note 24 ci-après). La contrepartie de capital figure en augmentation de capital social.

(3) Ce poste comprend principalement la contrepartie de l'impact IFRS 2.

Les notes 1 à 35 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## 1.2 Notes aux comptes consolidés

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

		Note 19. Impôts	28
		Note 20. Stocks	29
Note 1. Informations générales	7	Note 21. Créances commerciales	29
Note 2. Modalités d'élaboration	7	Note 22. Actifs financiers et autres actifs à court terme	31
Note 3. Évolution du périmètre de consolidation et événements significatifs	10	Note 23. Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
Note 4. Information sectorielle	12	Note 24. Capital social et primes liées au capital	32
Note 5. Chiffre d'affaires	14	Note 25. Dettes financières	33
Note 6. Autres achats et charges externes	15	Note 26. Provisions et autres passifs	35
Note 7. Charges de personnel	15	Note 27. Paiements sous forme d'actions	36
Note 8. Autres produits et charges opérationnels	16	Note 28. Engagements pour indemnités de départ à la retraite	38
Note 9. Dotations aux amortissements et aux provisions	16	Note 29. Fournisseurs et comptes rattachés	40
Note 10. Autres produits et autres charges	17	Note 30. Engagements hors bilan	40
Note 11. Résultat financier	17	Note 31. Gestion des risques financiers	42
Note 12. Impôts sur le résultat	18	Note 32. Transactions avec des parties liées	46
Note 13. Résultat par action	19	Note 33. Liste des sociétés consolidées	47
Note 14. Goodwill	19	Note 34. Évènements postérieurs à la clôture	48
Note 15. Immobilisations incorporelles	22	Note 35. Honoraires des commissaires aux comptes	48
Note 16. Immobilisations corporelles	25		
Note 17. Droits d'utilisation des actifs de location	26		
Note 18. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations	28		

## Note 1. Informations générales

EXOSENS (« la Société ») et ses filiales (formant ensemble, « le Groupe » ou « le groupe EXOSENS ») est un groupe de haute technologie spécialisée dans l'innovation, le développement, la fabrication et la vente de technologies dans le domaine de la détection, de la photo-détection et de l'imagerie. Accompagné par le groupe d'investissement européen HLD depuis 2021, EXOSENS propose à ses clients des détecteurs et des solutions d'imagerie tels que des tubes intensificateurs de lumière, des caméras numériques, des détecteurs d'ions, d'électrons, de neutrons et de gamma ainsi que des tubes à ondes progressives. EXOSENS répond à des problématiques complexes dans des environnements exigeants en proposant des solutions sur-mesure à ses clients dans les domaines de la défense & surveillance, des sciences de la vie, du nucléaire et du contrôle industriel. Grâce à ses investissements soutenus et permanents en R&D, le Groupe est reconnu internationalement comme un innovateur majeur en optoélectronique. Il dispose de huit sites de production en Europe et en Amérique du Nord et

compte plus de 1 400 employés. Le groupe EXOSENS fabrique également des composants pour des caméras digitales de haute technologie ainsi que des détecteurs scientifiques utilisés, par exemple, pour l'exploration spatiale ou l'industrie nucléaire. Le Groupe est présent dans plus de 50 pays.

EXOSENS est une Société Anonyme (SA) de droit français, dont le siège est au Domaine de Pelus, Axis Business Park, Bloc E, 18 avenue Pythagore à Mérignac, France. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext - compartiment A).

Le 28 février 2025, le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés annuels pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Tous les montants sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître.

## Note 2. Modalités d'élaboration

### 2.1 BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés en appliquant les normes internationales d'informations financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture et qui sont d'application obligatoire.

Les principes comptables généraux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-dessus.

### 2.2 NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRES APPLICABLES AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les normes, amendements et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Ils concernent principalement :

- amendement IFRS 16 « Contrats de location » : comptabilisation des dettes de loyers dans une opération de cession-bail ;
- amendements IAS 1 « Présentation des états financiers » : classement des dettes en courant/non courant et passifs non courants assortis de covenants ;
- amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et à IFRS 7 « Instruments financiers » : nouvelles obligations d'information concernant les ententes de financement de fournisseurs.

### 2.3 NOUVELLES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité » ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : contrats d'achat d'énergie ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 19 : filiales non tenues à l'obligation de rendre des comptes au public : informations à fournir ;
- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ».

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

## 2.4 RISQUE CLIMATIQUE

Comme décrit dans la section 2.2 relative au changement climatique dans le chapitre sur sa démarche RSE, le Groupe a identifié différents impacts, risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de sa double matérialité. Des analyses de scénarios des risques physiques et des risques de transition (court terme, moyen terme et long terme) seront initiés à partir de 2025 afin de décrire l'exposition et la sensibilité des actifs et activités économiques du Groupe à des aléas climatiques (jusqu'ici non identifiés). En conséquence, le Groupe prend en compte pour le moment, au mieux de sa connaissance actuelle, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, ouragans etc. et d'autre part, sur les risques de transition tels que les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes sur les énergies fossiles, la réduction des gaz à effet de serre ou aux conséquences de la taxonomie et réglementation européenne en matière de durabilité.

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages ». De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les impacts négatifs (partie non

couverte du risque) sont comptabilisés en charges de la période considérée.

Les principaux risques de transition ont également été revus au mieux de notre connaissance. Les évolutions de marché à plus long terme liées à la transition environnementale sont difficiles à anticiper et à quantifier, mais ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. Cependant, les conséquences des incertitudes climat ont été intégrées dans l'arrêté des comptes. Le Groupe a initié en 2024 un travail de définition de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et des plans d'action associés pour l'ensemble des scopes. Déterminé à avoir un impact sur l'environnement et sa production, le Groupe prévoit d'intégrer une approche d'écoconception dans le développement de ses nouveaux produits, tout en optimisant les consommations d'électricité. Il a pour objectif de mettre en place des critères d'écoconception sur l'intégralité de ses nouveaux produits d'ici 2027.

Enfin, et dès que nécessaire en fonction de l'activité concernée, le Groupe incorpore dans son processus de croissance externe une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités statuant sur les projets d'acquisition.

Le Groupe n'est pas soumis au système d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> de l'Union européenne.

## 2.5 HYPOTHÈSES CLÉS ET PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATIONS

L'élaboration des états financiers consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date d'arrêté de l'état de la situation financière consolidée et celle des produits et charges de la période. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les hypothèses clés et principales sources d'estimations sont homogènes avec celles utilisées par le Groupe lors de l'élaboration de ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- la capitalisation des frais de développement - note 15 « Immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- les pertes de valeur d'actifs non financiers - note 14 « Goodwill » des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ;
- les avantages du personnel - note 28 « Engagements pour indemnités de départ à la retraite » des états financiers consolidés

pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;

- la reconnaissance et l'évaluation des impôts différés - note 19 « Impôts » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- les écarts d'acquisition - note 14 « Goodwill » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ainsi que leur durée de vie estimée - note 15 « Immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- la définition de la période exécutoire des contrats de location - note 17 « Droits d'utilisation des actifs de location » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- les litiges - note 26 - « Provisions et autres passifs » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 ;
- La reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement - note 5 - « Chiffre d'affaires » des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

## 2.6 CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, des coentreprises et des entreprises associées de EXOSENS.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10, le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou à droit en raison de ses liens avec elles.

Les participations du Groupe dans les entreprises mises en équivalence comprennent les participations dans les entreprises

associées et les coentreprises. Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées ne sont pas consolidées.

Les transactions entre filiales consolidées (et les créances et dettes qui en découlent) sont totalement éliminées. Il en est de même pour les marges intra-groupe (dividendes, plus et moins-values de cession) qui sont éliminées du résultat consolidé.

## 2.7 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, le regroupement d'entreprises est évalué et comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. L'écart d'acquisition, ou goodwill, est déterminé comme la différence à la date d'acquisition entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le cas échéant le montant des compléments de prix éventuels ; et
- les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris, évalués eux aussi à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises n'excède pas 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux UGT ou aux regroupement d'UGT qui vont bénéficier des synergies issues de l'acquisition et qui représentent le niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par

le Groupe. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Un test de sensibilité aux changements d'hypothèses majeures est réalisé au niveau des UGT détenant des goodwill (note 14 - « Goodwill »). Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « autres charges » au sein du résultat opérationnel et sont irréversibles. Les coûts directs liés au regroupement (honoraires d'évaluateurs, de conseils, ...) sont enregistrés en « autres charges opérationnelles » dès qu'ils sont encourus.

Conformément à IFRS 10, le Groupe ne détient pas de participations ne donnant pas le contrôle.

## 2.8 OPÉRATIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

### Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire celle de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros (monnaie de présentation), qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

### Transactions

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change effectif à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la réévaluation au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat.

Les gains et pertes de change sur les investissements en actions non consolidés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'actif.

### Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis en euros comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture à la date de l'état de la situation financière consolidée, les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice (ce dernier étant considéré comme une estimation raisonnable du taux de change effectif à la date de transaction) et les écarts de change qui en résultent sont imputés dans les autres éléments du résultat global.

Les flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, le résultat de change accumulé dans les autres éléments du résultat global est inclus dans le résultat de cession.

Lors d'acquisitions de sociétés, les goodwills et les ajustements de valeur constatés sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité acquise et sont convertis au taux de change effectif à la date de la transaction.

### Taux de change des principales devises

Par rapport à l'euro :	Taux de clôture		Taux moyen	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dollar américain (USD)	1,0389	1,1050	1,0824	1,0797
Dollar canadien (CAD)	1,4948	1,4642	1,4821	1,4558
Dollar Singapour (SGD)	1,4164	1,4591	1,4458	1,4519
Livre Sterling (GBP)	0,8292	0,8438	0,8466	0,8551
Yuan (CNY)	7,5833	7,8509	7,7875	7,6396
Nouveau shekel (ILS)	3,7885	3,9993	4,0067	3,9449

## Note 3. Évolution du périmètre de consolidation et événements significatifs

### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### Opérations de l'année 2024

##### Centronic

Le 26 janvier 2024, le Groupe a conclu un contrat portant sur l'acquisition du Groupe Centronic, au Royaume-Uni, pour un prix de 20,2 millions de livres sterling. Centronic est spécialisée principalement dans la conception et la production de composants d'instrumentation nucléaire tels que des détecteurs de Neutrons, des tubes Geiger Muller, ainsi que des photodiodes de silicone, utilisés notamment pour la détection de lumière ou la détection de rayons X. Afin de réaliser cette acquisition, la société EXOSENS UK Ltd. a été créée, détenue à 100 % par EXOSENS International SAS. EXOSENS UK Ltd. a ensuite acquis 100% de la société Centronic Group Limited, elle-même détentrice de 100 % de la société Centronic Holdings Limited et Centronic Limited.

Ces quatre entités sont consolidées par intégration globale.

Centronic a réalisé un chiffre d'affaires de 11,0 millions de livres sterling au titre de l'exercice clos le 4 janvier 2024 (données en UK GAAP non auditées).

Cette acquisition a été finalisée le 31 juillet 2024.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100 % des titres du groupe Centronic est le suivant :

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	-24 485
Trésorerie nette acquise	67
Flux de trésorerie lié à l'acquisition	-24 418

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	8 312
Immobilisations corporelles	4 292
Actifs financiers et autres actifs à long terme	0
Impôts différés actifs	673
<b>Actifs non courants</b>	<b>13 276</b>
Stocks	4 137
Créances commerciales et autres à court terme	3 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie	239
<b>Actifs courants</b>	<b>7 987</b>
Dettes financières à long terme	0
Provisions et autres passifs à long terme	0
Impôts différés passifs	2 670
<b>Passifs non courants</b>	<b>2 670</b>
Dettes financières à court terme	1 217
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	2 703
<b>Passifs courants</b>	<b>3 920</b>
<b>Total juste valeur de l'actif net acquis</b>	<b>14 673</b>

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée au cours du second semestre 2024 et le goodwill définitif s'élève à 9 812 milliers d'euros comme indiqué dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	A la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	24 485
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	14 673
Goodwill après impôts différés	9 812

Le goodwill est affecté en totalité à l'UGT Détection et Imagerie. Sur l'exercice 2024, Centronic a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 5,1 millions d'euros et au résultat net pour -0,5 million d'euros.

##### LR Tech

Le 1<sup>er</sup> septembre 2024, EXOSENS a finalisé l'acquisition de LR Tech, spécialiste des spectroradiomètres infrarouge à transformée de

Fourier (Fourier Transform Infra-Red, FTIR). Basé au Québec, LR Tech, est leader dans le domaine de la spectrométrie FTIR. L'entreprise fournit des instruments de pointe avec des performances inégalées en termes de résolution, de vitesse et de précision. Elle s'appuie pour cela sur un savoir-faire industriel avancé et sur une expertise historique dans ses marchés finaux, tels que la défense et l'aérospatiale, l'environnement et la météorologie.

Le flux de trésorerie net généré par l'acquisition de 100 % des titres de LR Tech est le suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	-6 669
Trésorerie nette acquise	554
Flux de trésorerie lié à l'acquisition	-6 115

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	916
Immobilisations corporelles	153
Actifs financiers et autres actifs à long terme	0
Impôts différés actifs	339
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 408</b>
Stocks	880
Créances commerciales et autres à court terme	708
Trésorerie et équivalents de trésorerie	554
<b>Actifs courants</b>	<b>2 141</b>
Dettes financières à long terme	1 176
Provisions et autres passifs à long terme	0
Impôts différés passifs	262
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 438</b>
Dettes financières à court terme	0
Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme	715
<b>Passifs courants</b>	<b>715</b>
<b>Total juste valeur de l'actif net acquis</b>	<b>1 395</b>

L'identification et l'évaluation des actifs et dettes reprises à la juste valeur seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Un goodwill provisoire a été constaté pour un montant de 5 274 milliers d'euros sur la base d'une évaluation provisoire à la juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs et de passifs repris et détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 669
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	1 395
Goodwill après impôts différés	5 274

Le goodwill est affecté en totalité à l'UGT Détection et Imagerie. Le SPA prévoit une clause d'earn-out non intégrée dans le calcul du goodwill provisoire compte tenu de l'absence de probabilité de survenance de celle-ci. Sur l'exercice 2024, LR Tech a contribué aux ventes du Groupe pour un montant de 1,3 million d'euros et au résultat net pour 0,3 million d'euros.

## Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

### ProxiVision

Le 30 juin 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de la société ProxiVision, spécialisée dans le développement et la fabrication de tubes intensificateurs d'image dans l'Ultra-Violet pour des applications de détecteurs de départ de missiles, d'inspection semiconducteurs et de maintenance des lignes électriques Haute Tension. Le Groupe renforce ainsi son offre dans les technologies ultra-violet et dans ses capacités de production.

Cette société a été consolidée par intégration globale et a changé de dénomination sociale pour Photonis Germany au cours du second semestre 2023.

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition. Le goodwill définitif s'élève s'élève ainsi à 1,6 million d'euros comme indiqué dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 750
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	5 128
Goodwill après impôts différés	1 622

Ce goodwill a été affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

### El-Mul

Le 18 juillet 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de la société El-Mul spécialisée dans la fourniture de détecteurs de particules avancés et performants pour la microscopie électronique et la spectrométrie de masse. Le Groupe continue ainsi sa diversification, renforce son accès aux marchés de la microscopie électronique et de l'inspection des semi-conducteurs et complète son offre de services.

Cette société a été consolidée par intégration globale au cours du second semestre 2023.

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition. Le goodwill définitif s'élève ainsi à 11,6 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	24 011
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	12 428
Goodwill après impôts différés	11 583

Ce goodwill a été affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

### Telops

Le 13 octobre 2023, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de la société Telops, spécialisée dans la conception et la fabrication des systèmes d'imagerie hyperspectrale et des caméras infrarouges de haute performance. L'intégration de Telops permettra au Groupe de développer une offre unique de solutions d'imagerie haut de gamme destinées à des acteurs *business to business*.

Cette société a été consolidée par intégration globale au cours du second semestre 2023.

L'allocation du prix d'acquisition a été finalisée dans la période de 12 mois suivant la date d'acquisition. Le goodwill définitif s'élève s'élève ainsi à 21,5 millions d'euros, comme indiqué dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	À la date d'acquisition
Juste valeur de la contrepartie transférée	39 137
Moins : juste valeur de l'actif net acquis	17 645
Goodwill après impôts différés	21 492

Ce goodwill a été affecté à l'UGT Détection et Imagerie.

## ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

### Changement de forme juridique de la société EXOSENS

Le 31 mai 2024, EXOSENS a été transformée de Société par Actions Simplifiée (SAS) en Société Anonyme (SA) en vue de son introduction en bourse sur Euronext Paris, qui a eu lieu le 7 juin 2024. Ce changement préalable à l'opération d'introduction en bourse, visait aussi à aligner la structure de la gouvernance avec celle attendue par les investisseurs internationaux et à garantir la transparence requise par le marché financier.

### Introduction en bourse

Le 7 juin 2024, EXOSENS a commencé à opérer en tant que société cotée indépendante après sa cotation sur Euronext Paris (sous le mnémotique « EXENS ») par voie de placement privé comprenant une option de surallocation représentant un maximum de 15 % du nombre cumulé d'Actions Nouvelles et d'Actions Cédées initiales (soit un maximum de 2 625 002 Actions Cédées Supplémentaires). Le prix de référence technique pour l'action EXOSENS (s'élevant à 20,00 euros par action) à l'ouverture de la séance de Bourse a été confirmé par une notice diffusée par Euronext Paris le 7 juin 2024. Le 12 juin 2024, l'Option de Surallocation portant sur le total des actions placées dans le cadre de l'introduction en bourse a été intégralement exercée.

Les frais d'introduction en bourse se sont élevés à 12,2 millions d'euros et sont comptabilisés à hauteur de 7,8 millions d'euros avant impôts dans les capitaux propres et à hauteur de 4,4 millions d'euros dans le compte de résultat.

### Opérations sur le capital

Sur le premier semestre 2024, dans le cadre des plans d'action de préférence (ADP) et de la préparation de son introduction en bourse réalisée le 7 juin dernier, la Société a réalisé différentes opérations sur son capital. Elle a notamment procédé à la conversion de l'ensemble des actions de préférence (ADP) mettant fin aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Ces opérations sont décrites en note 24.

### Financements

Lors de son introduction en bourse, le Groupe a procédé au remboursement intégral des prêts à terme (Facility A1, Facility A2, et Acquisition Facility) mis à disposition dans le cadre du Contrat de Crédits Senior ainsi que l'annulation de la totalité des engagements disponibles au titre de la ligne de crédit renouvelable (RCF) et au remboursement intégral des Obligations A, Obligations B et Obligations Additionnelles émises au titre du Contrat d'Émission Obligataire.

Au cours du premier semestre 2024, pour financer son développement et les opérations de croissance externe, la société EXOSENS a souscrit un Contrat de Crédits Senior qui prévoit deux lignes de crédit d'un montant total maximum de 350 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- un prêt à terme en euros d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, remboursable in fine ;
- une ligne de crédit renouvelable (RCF) d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, non tirée au 31 décembre 2024.

## Note 4. Information sectorielle

### PRINCIPES COMPTABLES

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la Direction du Groupe.

Le Directeur général examine régulièrement la marge brute des secteurs pour évaluer leur performance. Il a donc été identifié comme le principal décideur opérationnel du Groupe.

L'information sectorielle est présentée selon les deux secteurs opérationnels suivants :

- amplification qui comprend les systèmes utilisant l'amplification d'électrons ou d'ondes électromagnétiques pour produire une image ou une source de puissance ;
- détection et Imagerie qui comprend les systèmes qui permettent de détecter un signal (qu'il soit optique ou électronique) ou de réaliser une image dans différentes bandes de longueur d'onde du spectre optique (de l'UltraViolet jusqu'à l'infrarouge).

Le Groupe utilise des mesures financières et non financières clés pour analyser les performances de son activité. Les principaux indicateurs de performance utilisés comprennent le chiffre d'affaires, la marge brute ajustée, l'EBITDA ajusté.

La marge brute (ajustée), présentée ci-après par secteur, correspond à la différence entre le prix de vente et le coût de revient des produits et services (incluant notamment des coûts de personnel). La définition détaillée de cet agrégat et sa réconciliation avec le résultat

opérationnel sont présentées dans un tableau plus bas dans cette note.

Le Groupe définit l'EBITDA (ajusté) comme le résultat opérationnel, déduction faite (i) des dépréciations et des amortissements des actifs immobilisés et leur reprise ; (ii) des produits et charges non courants tels que présentés dans le compte de résultat consolidé sur les lignes « Autres produits » et « Autres charges », (iii) des impacts des éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle de base (en particulier les coûts relatifs aux opérations de réorganisation et d'adaptation des activités, les frais liés aux opérations d'acquisition et de croissance externe, ainsi que les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2)).

La marge brute ajustée et l'EBITDA ajusté ne sont pas des mesures comptables standards répondant à une définition unanimement admise. Ils ne doivent pas être considérés comme des substituts du résultat opérationnel, du bénéfice net, du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, ni comme un indicateur de liquidité. D'autres sociétés peuvent calculer une marge brute ajustée, un EBITDA ajusté en suivant des définitions différentes de celles utilisées par le Groupe.

31 décembre 2024				
(en millions d'euros)	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	280,2	117,5	-3,7	394,1
Contribution (% du total des ventes)	71,1 %	29,8 %	(0,9)%	
Marge brute (ajustée)	132,4	57,1	0,1	189,6
En pourcentage des ventes	47,3 %	48,6 %	(1,5)%	
EBITDA (ajusté)	-	-	-	118,5

31 décembre 2023				
(en millions d'euros)	Amplification	Détection et Imagerie	Autres, éliminations et non alloués	Total
Ventes	209,9	82,5	-0,6	291,8
Contribution (% du total des ventes)	71,9 %	28,3 %	(0,2)%	
Marge brute (ajustée)	93,3	37,7	0,1	131,1
En pourcentage des ventes	44,4 %	45,7 %	0,1 %	
EBITDA (ajusté)	-	-	-	86,0

Le chiffre d'affaires figurant en « Autres, éliminations et non alloués » concerne principalement l'élimination des flux entre les secteurs.

La marge brute (ajustée) non allouée inclut le résultat des activités Corporate non imputable aux secteurs et l'élimination des flux entre les secteurs.

## Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés - EBITDA ajusté

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>EBITDA AJUSTÉ</b>	<b>118,5</b>	<b>86,0</b>
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants (incluant IFRS 16)	-34,1	-29,4
Autres produits et autres charges (note 10)	-3,9	-4,3
Autres*	-7,4	-4,0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>73,0</b>	<b>48,3</b>

\* La ligne « Autres » comprend principalement les frais d'acquisitions d'entreprises. Des charges associées aux paiements en actions (IFRS2) ont été comptabilisées pour un montant de 2,9 millions d'euros. Pour l'exercice 2023, cela concerne également les charges associées aux paiements en actions (IFRS2) ainsi que divers éléments non récurrents individuellement non significatifs.

## Réconciliation des informations avec les états financiers consolidés - Marge Brute Ajustée

Le résultat opérationnel est obtenu après déduction des charges d'exploitation suivantes :

- **coût des ventes** : prix de revient des produits et services (incluant les coûts de personnel) ;
- **frais de recherche et développement** : investissements en innovation, recherche et développement ;
- **frais commerciaux, généraux et administratifs** : coûts des fonctions support et de la gestion courante ;
- **autres produits et charges d'exploitation** : éléments non récurrents et spécifiques.

Ces éléments reflètent la structure des coûts du Groupe et permettent d'expliquer l'évolution de la marge brute au résultat opérationnel.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>394,1</b>	<b>291,8</b>
Coût des ventes *	-204,4	-160,8
<b>MARGE BRUTE (ajustée)</b>	<b>189,6</b>	<b>131,1</b>
Frais de recherche et développement *	-22,7	-15,6
Frais commerciaux, généraux et administratifs *	-90,1	-62,7
Autres	0,1	-0,2
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>76,9</b>	<b>52,6</b>

\* Les chiffres présentés dans les lignes frais de R&D et frais commerciaux sont issus de notre suivi interne de gestion et ne constituent pas des données auditées définie par les normes IFRS. Par conséquent, ils ne sont pas directement comparables aux indicateurs similaires figurant dans les états financiers.

Les actifs non courants par zones géographiques se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Autre
Goodwill, Immobilisations et droits d'utilisation des actifs de location	313,1	109,1	62,5	13,8	289,9	93,3	62,9	13,4

## Note 5. Chiffre d'affaires

### PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe fabrique et commercialise des composants électro-optiques utilisés dans la détection et l'amplification d'ions, d'électrons et de photons.

Les principaux types de contrats identifiés dans le groupe EXOSENS sont les contrats standards de vente de produits et les contrats de service.

Si un report de paiement a un impact significatif sur le calcul de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il est pris en compte en actualisant les paiements futurs.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme impose d'identifier chaque contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans celui-ci. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent, généralement, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée à une date spécifique (« point in time »).

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'ils sont hautement probables. Enfin, les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

#### Contrats de vente de produits standards

Les produits des contrats avec les clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le Groupe a conclu qu'il est le principal dans ses accords de revenus, car il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client.

Les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement chez le client. La durée normale de règlement est de 30 à 90 jours à compter de la livraison.

Le Groupe examine si les contrats conclus avec les clients comprennent plusieurs obligations de performance distinctes. Sur les exercices historiques, le Groupe n'a identifié aucun contrat de ce type. Chaque contrat consiste uniquement à la livraison de produits (pas de prestation de formation, de maintenance ni de garantie significative).

Le chiffre d'affaires est enregistré net des éventuelles pénalités de retard de livraison imposées par les clients.

#### Contrats de prestations de services

Dans le cadre des contrats de prestations de service, les revenus ne peuvent être comptabilisés que si :

- le degré d'avancement du contrat peut être mesuré de manière fiable ; et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour terminer la transaction peuvent être évalués de manière fiable.

Le résultat des contrats de prestations du Groupe est enregistré selon la méthode à l'avancement des travaux, mesuré sur la base des efforts et des coûts engagés.

Si le bénéfice du contrat ne peut pas être évalué de manière fiable, les produits ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts du contrat encourus.

Les marges contractuelles prévisionnelles sont revues régulièrement. Une provision est constituée pour les pertes à terminaison dès que ces pertes sont prévisibles.

#### Droits de licence pour le transfert de technologie

En ce qui concerne les droits de licence pour le transfert de technologie, le chiffre d'affaires est comptabilisé selon un échéancier contractuel qui définit les étapes du transfert de technologie et leurs rémunérations associées. Le stade du transfert de technologie et l'achèvement du contrat sont reflétés dans les revenus enregistrés.

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	%	31 décembre 2023	%
Ventes de biens	387 970	98,5 %	277 755	95,2 %
Ventes de services & Droits de licence	6 107	1,5 %	14 064	4,8 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>394 076</b>	<b>100,0 %</b>	<b>291 819</b>	<b>100,0 %</b>

La part du Chiffre d'affaires du Groupe imputable à chacune des acquisitions de la période est présentée en note 3 « Évolution du périmètre de consolidation ».

Le chiffre d'affaires du Groupe par zones géographiques se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	%	31 décembre 2023	%
Europe	259 359	65,8 %	197 495	67,7 %
<i>Dont Grèce</i>	<i>155 844</i>	<i>39,5 %</i>	<i>103 814</i>	<i>35,6 %</i>
<i>Dont France</i>	<i>11 265</i>	<i>2,9 %</i>	<i>23 958</i>	<i>8,2 %</i>
Amérique du Nord	51 047	13,0 %	40 890	14,0 %
<i>Dont États-Unis</i>	<i>44 816</i>	<i>11,4 %</i>	<i>35 472</i>	<i>12,2 %</i>
Asie	81 902	20,8 %	52 276	17,9 %
Océanie	1 138	0,3 %	856	0,3 %
Afrique	485	0,1 %	55	— %
Autres	144	— %	246	0,1 %
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>394 076</b>	<b>100,0 %</b>	<b>291 819</b>	<b>100,0 %</b>

Le Groupe a réalisé 155,8 millions d'euros de ventes avec le client Theon au 31 décembre 2024 (103,8 millions d'euros en 2023) soit 39,5 % du chiffre d'affaires de la période (36 % en 2023). Il n'existe pas d'autre client dont la part excède au moins 10 % des ventes.

Les ventes reconnues au moment précis où le contrôle des marchandises ou des services est transféré au client représentent 98,93% des ventes du Groupe au 31 décembre 2024 (98,90% au 31 décembre 2023) et totalisent 389,8 millions d'euros (288,6 millions d'euros au 31 décembre 2023). En 2024, le montant reconnu en ventes au titre des obligations de performance remplies

progressivement s'élève à 4,2 million d'euros, soit 1,1% des ventes totales enregistrées sur l'exercice (3,2 million d'euros et 1,1%).

Le Groupe estime qu'environ 85 % de son chiffre d'affaires est lié à la vente de biens à double usage. Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires.

## Note 6. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Personnel intérimaire	-23 927	-17 603
Honoraires	-13 309	-11 782
Voyages et réceptions	-3 776	-3 443
Sous-traitance	-5 049	-4 331
Loyers	-1 701	-1 580
Maintenance	-8 043	-6 461
Publicité, publications, relations publiques	-2 024	-1 648
Primes d'assurance	-1 479	-1 254
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	-951	-673
Frais postaux & télécommunications	-701	-615
Services bancaires & assimilés	-663	-703
Autres services – Divers	-1 312	-1 995
Études et recherches	-1 588	-1 426
Autres (services extérieurs divers, charges de copropriété, location)	-940	-555
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>-65 464</b>	<b>-54 069</b>

## Note 7. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires et rémunérations	-76 764	-55 833
Charges de sécurité sociale	-23 751	-19 332
Avantages postérieurs à l'emploi	238	-185
Autres charges de personnel	-10 534	-5 926
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-110 810</b>	<b>-81 277</b>

Les autres charges de personnel correspondent principalement à la participation et à l'intéressement pour 8 686 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 5 435 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Le nombre moyen de personnes employées (à l'exclusion du personnel temporaire) par le Groupe au cours de l'année 2024 est de 1 421 (2023 : 1 210).

### DÉCOMPOSITION DES EFFECTIFS MOYENS POUR CHAQUE EXERCICE

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Cadres et professions supérieures	178	171
Techniciens et agents de maîtrise	335	283
Employés	424	389
Ouvrier	484	367
<b>TOTAL</b>	<b>1 421</b>	<b>1 210</b>

## Note 8. Autres produits et charges opérationnels

### PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe EXOSENS bénéficie de financements publics sous forme de subventions pour le développement de certains projets. Les subventions d'investissement sont initialement comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que le Groupe se conformera à toutes les conditions attachées.

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », ces avances sont comptabilisées en produits constatés d'avance qui sont comptabilisés en résultat sur la durée d'utilité des frais de développement correspondants.

### AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Subventions d'investissements	2 829	2 598
Autres produits opérationnels <sup>(1)</sup>	3 234	1 599
Autres	369	350
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>6 432</b>	<b>4 547</b>

(1) Les autres produits d'exploitation sont principalement composés du crédit d'impôt recherche pour un montant de 1,3 million d'euros en 2024 (2023 : 1,2 million d'euros) et 1,1 million d'euros d'indemnités d'assurances.

### AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les Autres charges opérationnelles d'un montant total de 611 milliers d'euros (2023: 310 milliers d'euros) correspondent à divers éléments individuellement non significatifs.

Les frais d'acquisition d'entreprises ont été reclassés dans cette rubrique en 2024. En 2023, ces frais étaient constatés dans la rubrique « Autres produits et autres charges » (Note 10).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres charges opérationnelles	-611	-310
Frais d'acquisition d'entreprises	-3 799	0
Autres	-62	-106
<b>TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>-4 472</b>	<b>-416</b>

## Note 9. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sur autres actifs non courants (hors IFRS 16)	15/16	-30 460	-26 177
Sur autres actifs non courants (retraitement IFRS 16)	17	-3 639	-1 944
Sur dépréciation sur actifs courants		968	-1 313
Sur provisions *	26	-5 060	274
Sur provision ne reflétant pas la performance opérationnelle de base		0	-1 247
<b>TOTAL DOTATIONS ET REPRISES</b>		<b>-38 191</b>	<b>-30 407</b>

\* Les dotations aux provisions de la période pour 5,0 millions d'euros se composent principalement de provisions pour rachat de crédit d'offset, d'engagements contractuels et de pertes à terminaison

L'écart avec la ligne « Dotations, reprises et amortissement » du tableau de flux de trésorerie correspond aux reprises de provisions utilisées pour un montant de 1 303 milliers d'euros.

## Note 10. Autres produits et autres charges

### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et autres charges enregistrent les éléments qui ne participent pas à la mesure de la performance effectuée par la Direction en raison de leur nature ou de leur caractère significatif et inhabituel.

Au 31 décembre 2024, le total des autres charges et produits s'élève à -3 914 milliers d'euros (-4 329 milliers d'euros au 31 décembre 2023) et correspond principalement à la quote-part d'honoraires relatifs à l'IPO pour 3,9 millions d'euros non attribuable à l'émission

des actions nouvelles. Au 31 décembre 2023, ce montant correspondait principalement à des frais d'acquisition d'entreprise ainsi que d'honoraires de conseil et de stratégie non récurrents et individuellement non significatifs. En 2024, les frais d'acquisition d'entreprises ont été reclassés dans la rubrique « Autres charges opérationnelles » (Note 9).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Frais d'introduction en bourse	-3 960	0
Frais d'acquisition d'entreprises (*)	0	-4 358
Complément de prix d'acquisition	0	0
Autres	46	29
<b>Autres produits et autres charges</b>	<b>-3 914</b>	<b>-4 329</b>

\* Y compris les frais d'acquisition sur les projets abandonnés ou en cours.

## Note 11. Résultat financier

Le coût de l'endettement net et les autres produits et charges financiers sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires*	-34 893	-26 282
Charges financières sur contrat de location	-783	-631
Autres charges financières	0	0
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>-35 676</b>	<b>-26 914</b>
Gains et pertes de change	2 150	-2 675
Produits financiers sur instruments dérivés	981	4 383
Charges financières sur instruments dérivés	-275	-3 369
Autres gains/(pertes) financiers sur instruments dérivés	0	0
<b>GAINS/(PERTES) FINANCIERS NETS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>2 856</b>	<b>-1 661</b>
Autres	1 617	528
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>-31 203</b>	<b>-28 046</b>

\* La ligne charges d'intérêts sur les dettes et emprunts bancaires inclut 8,5 millions d'euros de charges liées à l'extinction de l'ancienne dette, 0,9 million d'euros de pénalités liées aux remboursements anticipés, 3,0 millions d'euros de frais encourus pour un financement qui n'a pas abouti et de 0,5 million d'euros de frais relatifs au nouveau financement non capitalisables.

Les gains/pertes de change sont constitués de l'impact du change sur les prêts.

Les produits/(charges) financiers sur instruments dérivés correspondent principalement à l'impact des floor caps et cross currency swap comptabilisé en résultat de la période.

## Note 12. Impôts sur le résultat

### PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'impôt sur les sociétés comprend les impôts exigibles et les impôts différés des entités consolidées.

#### Impôt exigible

L'impôt exigible sur le résultat correspond à l'impôt sur le résultat dû à l'administration fiscale par chacune des sociétés intégrées dans le pays où elles opèrent. Il est calculé conformément aux règles locales et intègre les éventuels ajustements au titre des exercices précédents.

#### Impôt différé

L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables ou raisonnablement

estimés comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Un impôt différé est reconnu lors de l'enregistrement initial de transactions qui proviennent de regroupements d'entreprises ou celles qui affectent le résultat comptable ou le résultat fiscal.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

Une analyse des positions fiscales est effectuée périodiquement et si certaines sont considérées comme probablement non acceptées par l'administration fiscale, le montant le plus probable est provisionné afin de couvrir le risque. Les actifs/passifs résultant d'incertitudes liées aux traitements fiscaux sont présentés au titre des actifs/passifs d'impôts courants (exigibles) ou différés dans l'état de la situation financière consolidée.

La charge d'impôt s'élève à 11 130 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre une charge de 1 833 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges d'impôts exigibles	-8 050	-4 862
Produits/(charges) d'impôts différés	-3 080	3 030
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>-11 130</b>	<b>-1 833</b>

Le rapprochement de la charge fiscale effective du Groupe est présenté dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>41 810</b>	<b>20 240</b>
<b>TAUX D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE</b>	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>
<b>IMPÔTS CALCULÉS AUX TAUX DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE</b>	<b>-10 453</b>	<b>-5 060</b>
Impact fiscal des :		
• Charges non déductibles	-438	-377
• Charges d'intérêts non déductibles des impôts des années antérieures	0	0
• Crédits d'impôts	967	1 231
• Utilisation des déficits non activés précédemment	0	-224
• Pertes fiscales pour lesquelles aucun produit d'impôt différé n'a été reconnu	198	3 790
• Pertes fiscales comptabilisées (décomptabilisées) <sup>(1)</sup>	-505	-449
• Différence de taux d'imposition entre mère filiales	128	319
• Frais d'acquisition de filiales reclassés en résultat	0	8
• Autres différences	-1 028	-1 071
<b>CHARGE D'IMPÔTS</b>	<b>-11 130</b>	<b>-1 833</b>
Taux effectif d'impôt en %	26,62 %	9,06 %

(1) Ajustement des IDA sur déficits reportables.

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. La moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut donc varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables.

Depuis 2022, un nouveau groupe d'intégration fiscale est créé dont EXOSENS est la société mère. Les entités membres du Groupe sont les suivantes :

- EXOSENS International (anciennement Photonis International) ;
- Photonis France SAS ;
- Photonis Infrared France ;
- Imaging Sensors International SARL.

## Note 13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les actions de performance non définitivement distribuées. À la suite des conversions d'actions de préférences décrites en note 24, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en €)	Résultat par action (en €)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en €)	Résultat par action (en €)
Actions ordinaires	41 699 440			30 387 344		
Résultat de base avant dilution	41 699 440	25 530 878	0,61	30 387 344	7 354 897	0,24
<b>Résultat après dilution</b>	<b>41 699 440</b>	<b>25 530 878</b>	<b>0,61</b>	<b>30 387 344</b>	<b>7 354 897</b>	<b>0,24</b>

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice 2023 a été retraité et intègre l'effet du regroupement d'actions intervenu en 2024 décrits en note 24 « Capital ».

Au 31 décembre 2023, les actions de préférence attribuées par la Société ne réunissaient pas les conditions de convertibilité en actions ordinaires et n'avaient pas d'impact dilutif sur le calcul du résultat par action.

Au 31 décembre 2024, il n'existe plus d'actions de préférence.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat Net (A)	30 680	18 407
Dividende préférentiel attribuable aux ADP A (B)	5 149	11 052
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE DE LA SOCIÉTÉ (A-B)</b>	<b>25 531</b>	<b>7 355</b>

(en milliers €)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisés en tant que distribution aux propriétaires, par action	0	0
Dividendes comptabilisés au titre des distributions aux propriétaires, par action	0	0
Dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisés en tant que distribution aux propriétaires	0	0

## Note 14. Goodwill

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre des acquisitions qu'il réalise, le Groupe est amené à identifier, évaluer et reconnaître des immobilisations incorporelles (marques et relations clients, par exemple) et à déterminer leur durée de vie résiduelle. La différence entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, d'une part, et le prix d'acquisition, d'autre part, représente le goodwill qui est affecté aux UGT bénéficiant des synergies attendues du regroupement d'entreprises. Pour réaliser l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe prend en compte les différents objectifs stratégiques et opérationnels qui ont motivé l'acquisition et s'appuie sur l'expertise de cabinets d'évaluations.

La valeur future des actifs et des passifs comptabilisés à l'occasion des regroupements d'entreprises peut être impactée si les jugements, estimations et hypothèses clés retenues lors de l'acquisition, telles que les taux de croissance du chiffre d'affaires, de la marge opérationnelle ou les taux d'actualisation, devaient ne pas se réaliser.

La valeur recouvrable des actifs (goodwill, immobilisation incorporelle ou corporelle) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable.

En matière d'actifs individuels, les indices de perte de valeur proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché, d'une obsolescence technique ou d'une modification prévue dans leur utilisation. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Dans ce cadre, le Groupe a vérifié que les *business plans* établis à l'occasion de la clôture annuelle 2024 sur la base des

## États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### Comptes consolidés du Groupe

hypothèses du management en adéquation avec les prévisions macroéconomiques, n'étaient pas significativement remis en cause.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur sur ses unités génératrices de trésorerie (UGT) nécessitant la mise en œuvre de tests de dépréciation spécifiques.

Les goodwill ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Total
<b>Montants au 31 décembre 2022</b>	<b>139 644</b>	<b>0</b>	<b>139 644</b>
Écart de conversion	0	0	0
Variation du périmètre de consolidation	34 700	0	34 700
Pertes de valeur nettes	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Montants au 31 décembre 2023</b>	<b>174 344</b>	<b>0</b>	<b>174 344</b>
Écart de conversion	65	0	65
Variation du périmètre de consolidation	15 086	0	15 086
Pertes de valeur nettes	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Montants au 31 décembre 2024</b>	<b>189 495</b>	<b>0</b>	<b>189 495</b>

Au 31 décembre 2024, les goodwill sont affectés aux UGT de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amplification	94 041	94 041
Détection et Imagerie	95 453	80 302
<b>GOODWILL</b>	<b>189 495</b>	<b>174 344</b>

Au 31 décembre 2021, le goodwill initial de 125,4 millions d'euros provient de l'acquisition de Photonis International par EXOSENS (anciennement dénommée Photonis Group). Il a été alloué aux deux segments, « Amplification » et « Détection et Imagerie », en fonction du poids relatif de chaque segment.

Le goodwill de 14,3 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2022 provient de l'acquisition du groupe Xenics par EXOSENS et a été affecté à 100 % à l'UGT « Détection et Imagerie ».

Le goodwill de 34,7 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2023 provient des acquisitions de Telops, El-Mul et ProxiVision et ont été affectés à 100 % à l'UGT Détection et Imagerie.

Le goodwill de 15,1 millions d'euros reconnu sur l'exercice 2024 provient des acquisitions de LR Tech et Centronic et ont été affectés à 100 % à l'UGT Détection et imagerie (Cf. note 3 - Opérations de l'année 2024).

Les tests de perte de valeur ont été réalisés sur la base d'un calcul de valeur d'utilité en prenant en compte les données prévisionnelles (*business plan*) à quatre ou cinq ans approuvées par la Direction et sur une valeur terminale en appliquant les taux de croissance estimés pour les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ou cinq ans. Les tests par UGT sont réalisés sur le même horizon de données prévisionnelles (quatre ans pour les tests de perte de valeur 2023 et 2024). Le taux de croissance à long terme retenu ne dépasse

pas le taux de croissance à long terme du secteur d'activité dans lequel l'UGT opère. Ces flux reflètent la meilleure estimation du management dans le contexte économique actuel.

Les hypothèses retenues en matière de croissance des activités et de valeur terminale sont fondées sur une approche spécifique à chaque secteur prenant en compte les contraintes de capacité, l'introduction des nouveaux produits et les tendances macroéconomiques de chaque marché.

En particulier, pour le segment Amplification il a été tenu compte de l'investissement dans l'outil industriel permettant d'augmenter la capacité, ainsi que de l'évolution du mix produit vers des produits de dernière génération à prix plus élevé, pour répondre à la demande en forte croissance des utilisateurs.

Pour le segment Détection et Imagerie, les hypothèses retenues incluent les opportunités de vente croisée dans les marchés de l'imagerie haut de gamme et à croissance rapide, avec une offre de portefeuille complète offrant une plus grande étendue d'application. La stratégie commerciale se concentre sur les secteurs de la maintenance des réseaux électriques, de l'imagerie SWIR et des semi-conducteurs, où les alternatives technologiques sont rares. Les détecteurs bénéficient de l'augmentation de la base installée sur de nouvelles machines, et l'industrie nucléaire prend en compte le développement des réacteurs SMR.

Les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini intégrés en 2024 et en 2023 dans l'évaluation de la valeur terminale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en %)	CMCP		Taux de croissance à l'infini	
	2024	2023	2024	2023
Amplification	8,2 %	8,4 %	1,8 %	1,8 %
Détection et Imagerie	10,4 %	10,3 %	2,1 %	2,0 %

Le Groupe a par ailleurs testé la sensibilité des valeurs d'utilité des UGT retenues à la variation des taux et des flux.

Au 31 décembre 2024 (en millions €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des free cash-flows prévisionnels	
	1%	(1%)	1%	(1%)	5%	(5%)
Amplification	160	-117	140	-102	45	-45
Détection et Imagerie	31	-40	36	-27	14	-14

Au 31 décembre 2023 (en millions €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux			
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des free cash-flows prévisionnels			
	1%	(1%)	1%	(1%)	5%	(5%)		
Amplification	-95	129	100	-74	37	-37		
Détection et Imagerie	-28	36	29	-22	11	-11		

Selon ces calculs de sensibilité, une variation de 100 points de base des hypothèses de taux ou une variation de +/- 5 % des free cash-flows prévisionnels n'aurait pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Le Groupe ne réalise pas d'analyses de sensibilité à une variation des coûts de l'électricité et des matières premières car le Groupe limite son exposition à cette variation à travers deux mécanismes :

- en négociant des prix déterminés à l'avance directement avec ses fournisseurs d'énergie et d'approvisionnements clés ;
- en mettant en place dans la majorité de ses contrats commerciaux clients pluriannuels des clauses de révision du prix prenant notamment en compte, directement ou indirectement, l'évolution du coût des matières premières.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, le Groupe met en œuvre des plans d'actions visant la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> opérationnelles, l'accélération des innovations et la généralisation de l'éco-conception. Leur impact éventuel sur les flux de trésorerie a été intégré dans les plans d'affaires des UGT concernées pour les besoins des tests de dépréciation. Sur la base des analyses conduites dans le cadre des travaux internes sur le changement climatique, le Groupe n'a pas identifié de risque significatif en lien avec le climat dont les conséquences financières seraient susceptibles d'entraîner une perte de valeur de ses actifs.

## Note 15. Immobilisations incorporelles

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels créés (c'est-à-dire le coût d'utilisation des ressources utilisées augmenté des coûts directs et d'une fraction des coûts indirects de production). Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Les immobilisations à durée d'utilité déterminée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité prévue :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- concessions, brevets et droits assimilés : 8 à 15 ans ;
- relations clients : 8 à 20 ans.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif concerné et si le coût peut être évalué de manière fiable et affecté à l'actif.

### Marques

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif. Elles correspondent principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises. Les marques sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou selon la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque.

Les marques du Groupe sont à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Le classement d'une marque en actifs à durée d'utilisation indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- ancienneté de la marque.

En ce qui concerne la marque Photonis, la durée de vie économique est considérée comme indéfinie car la marque existe depuis 1937, elle jouit d'une forte visibilité sur son marché et est très appréciée par ses principaux clients utilisateurs finaux. De plus, le marché sur lequel les marques Photonis sont présentes est très peu concurrentiel. Les investissements annuels pour maintenir les produits en vie et les faire progresser sont importants grâce à la R&D et grâce à la présence du Groupe dans les salons d'exposition professionnels.

Les frais engagés pour développer une marque existante sont enregistrés en charges.

### Relations clients

Les relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles distinctes, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des portefeuilles clients et des relations commerciales structurées et durables. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité prévue, comprise entre 8 et 20 ans, en fonction des caractéristiques du marché et du degré de fidélisation des clients du Groupe.

### Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si, et seulement si, les six conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de la réalisation du projet de développement ;
- l'intention du Groupe de mener à bien le projet ;
- la capacité du Groupe à utiliser cette immobilisation incorporelle ;
- la démonstration de la probabilité que l'actif génère des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres pour mener à bien le projet ; et
- la mesure fiable des dépenses de développement.

Ces coûts sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque projet, soit généralement entre trois et cinq ans à compter de leur mise en service.

La valeur recouvrable des actifs incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs. Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de perte de valeur des immobilisations incorporelles est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur recouvrable. Les modalités du test de dépréciation sont précisées en note 14 « Goodwill ».

### Technologies

Les technologies acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles distinctes, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Elles correspondent principalement aux savoir-faire, procédés techniques et innovations développés par le Groupe. La durée d'utilité des technologies est déterminée en fonction de leur cycle de vie technologique et de leur pertinence sur le marché, et est généralement comprise entre 5 et 15 ans. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée, sauf si une réévaluation des perspectives de marché justifie un ajustement de leur valeur ou de leur durée d'amortissement.

Le tableau suivant fournit des détails concernant les actifs incorporels du Groupe :

(en milliers d'euros)	Frais de développement et technologies	Logiciels, concessions, brevets	Relations clients et marques	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Montants bruts au 31 décembre 2022</b>	<b>59 482</b>	<b>4 796</b>	<b>128 351</b>	<b>4 835</b>	<b>197 465</b>
Variations de périmètre de consolidation	10 425	37	17 422	1	27 885
Acquisitions	8 606	891	0	2 606	12 103
Sorties d'actifs	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	155	-177	350	-2	326
Transferts et autres	-841	-1 483	0	1 282	-1 042
<b>Montants bruts au 31 décembre 2023</b>	<b>77 827</b>	<b>4 064</b>	<b>146 124</b>	<b>8 722</b>	<b>236 736</b>
Variations de périmètre de consolidation	3 597	48	5 583	0	9 228
Acquisitions	10 959	792	0	2 374	14 124
Sorties d'actifs	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	235	301	310	-12	833
Transferts et autres	782	46	0	0	828
<b>Montants bruts au 31 décembre 2024</b>	<b>93 400</b>	<b>5 250</b>	<b>152 016</b>	<b>11 084</b>	<b>261 751</b>

  

(en milliers d'euros)	Frais de développement et technologies	Logiciels, concessions, brevets	Relations clients et marques	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Amortissements, pertes de valeur au 31 décembre 2022</b>	<b>-7 106</b>	<b>-713</b>	<b>-8 700</b>	<b>142</b>	<b>-16 377</b>
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Amortissements	-7 370	-796	-7 351	-111	-15 628
Pertes de valeur nettes	-2 614	0	0	0	-2 614
<b>Sorties d'actifs</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Ecarts de conversion	24	123	7	-11	144
Transferts et autres	-1	-2	0	92	89
<b>Amortissements, pertes de valeur au 31 décembre 2023</b>	<b>-17 068</b>	<b>-1 387</b>	<b>-16 043</b>	<b>113</b>	<b>-34 386</b>
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Amortissements	-9 757	-842	-9 235	-295	-20 129
Pertes de valeur nettes	-916	0	0	-351	-1 267
Sorties d'actifs	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	-91	-234	-84	11	-397
Transferts et autres	-644	0	0	0	-644
<b>Amortissements, pertes de valeur au 31 décembre 2024</b>	<b>-28 476</b>	<b>-2 463</b>	<b>-25 362</b>	<b>-522</b>	<b>-56 822</b>

  

Montants nets au 31 décembre 2024	64 925	2 787	126 654	10 562	204 928
Montants nets au 31 décembre 2023	60 759	2 676	130 081	8 834	202 351
Montants nets au 31 décembre 2022	52 376	4 083	119 652	4 977	181 087

## FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET TECHNOLOGIES

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des frais de développement et de technologies enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 64 925 milliers d'euros (31 décembre 2023 : 60 759 milliers d'euros), dont 20 256 milliers d'euros liés à des technologies. Cette valeur nette est rattachée à des projets de

développement de nouveaux produits et services. Les frais de recherche et de développement non capitalisés (net des subventions et autres crédits d'impôts liés aux frais de recherche et développement) s'élèvent à 13 325 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 7 691 milliers d'euros).

## MARQUES

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des marques enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 28 431 milliers d'euros (31 décembre 2023 : 28 431 milliers d'euros) et correspond à des marques à durée de vie indéterminée. Ce montant correspond principalement à la valeur des marques reconnues lors des regroupements d'entreprises, en particulier EXOSENS International.

## RELATIONS CLIENTS

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des relations clients enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée s'élève à 97 657 milliers d'euros (31 décembre 2023 : 101 215 milliers d'euros). Ce montant correspond essentiellement à la valeur des listes clients reconnues à l'occasion des regroupements d'entreprises, en particulier EXOSENS International, Xenics, Telops, El-Mul et Centronic.

## Note 16. Immobilisations corporelles

### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Ce coût comprend les coûts d'acquisition ou de production et tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à la production de l'actif. Les subventions d'investissements sont initialement présentées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe comme des produits différés et ultérieurement comptabilisées en produits sur la durée d'utilité de l'actif concerné.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charge au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'actif ou enregistrés séparément dans la mesure où les critères de comptabilisation d'un actif sont satisfaits.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme

selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

- bâtiments : 30 à 50 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations spécifiques : 10 ans ;
- équipement industriel : 10 à 15 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- outillage : 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ainsi que leur valeur résiduelle respective font l'objet d'un examen annuel.

Lorsque les actifs sont vendus ou sortis de l'état de la situation financière consolidée, l'écart entre le produit net de cession et la valeur nette comptable des actifs est enregistré comme un produit ou une charge dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Les principales catégories d'immobilisations corporelles du Groupe au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Montants bruts au 31 décembre 2022</b>	<b>1 798</b>	<b>8 759</b>	<b>33 424</b>	<b>3 489</b>	<b>12 713</b>	<b>60 183</b>
Variation du périmètre de consolidation	762	4 401	2 120	312	33	7 627
Acquisitions	212	1 145	4 462	405	14 114	20 338
Sorties d'actifs	0	-33	-844	-56	-87	-1 021
Écarts de conversion	0	-44	-444	-60	-65	-612
Transferts et autres	0	2 191	5 024	145	-6 823	537
<b>Montants bruts au 31 décembre 2023</b>	<b>2 772</b>	<b>16 419</b>	<b>43 742</b>	<b>4 235</b>	<b>19 885</b>	<b>87 053</b>
Variation du périmètre de consolidation	0	2 778	1 479	147	0	4 404
Acquisitions	0	603	2 851	925	21 459	25 838
Sorties d'actifs	0	-335	-649	-423	-69	-1 475
Écarts de conversion	0	204	1 191	200	218	1 813
Transferts et autres	26	2 443	9 875	1 158	-13 519	-18
<b>Montants bruts au 31 décembre 2024</b>	<b>2 798</b>	<b>22 111</b>	<b>58 489</b>	<b>6 241</b>	<b>27 975</b>	<b>117 615</b>

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022</b>		<b>-1 351</b>	<b>-7 296</b>	<b>-414</b>	<b>0</b>	<b>-9 061</b>
Variation de périmètre		0	0	0	0	0
Amortissements		-1 337	-4 926	-832	0	-7 096
Pertes de valeur nettes		0	0	0	0	0
Sorties d'actifs		33	581	64	0	678
Écarts de conversion		26	396	55	0	477
Transferts et autres		0	-1	0	0	-1
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023</b>		<b>-2 629</b>	<b>-11 246</b>	<b>-1 127</b>	<b>0</b>	<b>-15 002</b>
Variation de périmètre		0	0	0	0	0
Amortissements		-1 742	-6 308	-1 014	0	-9 064
Pertes de valeur nettes		0	0	0	0	0
Sorties d'actifs		313	557	357	0	1 226
Écarts de conversion		-76	-959	-178	0	-1 214
Transferts et autres		-12	644	-632	0	0
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024</b>		<b>-4 147</b>	<b>-17 313</b>	<b>-2 594</b>	<b>0</b>	<b>-24 054</b>
<b>Montants nets au 31 décembre 2024</b>	<b>2 798</b>	<b>17 964</b>	<b>41 177</b>	<b>3 647</b>	<b>27 975</b>	<b>93 561</b>
<b>Montants nets au 31 décembre 2023</b>	<b>2 772</b>	<b>13 790</b>	<b>32 496</b>	<b>3 108</b>	<b>19 885</b>	<b>72 051</b>
<b>Montants nets au 31 décembre 2022</b>	<b>1 798</b>	<b>7 408</b>	<b>26 128</b>	<b>3 075</b>	<b>12 713</b>	<b>51 122</b>

## Note 17. Droits d'utilisation des actifs de location

### PRINCIPES COMPTABLES

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période moyennant une contrepartie. Le Groupe apprécie si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de signature du contrat ou, si elle est antérieure, à la date d'engagement réciproque des parties sur les principaux termes et conditions de ce contrat de location.

Dans la quasi-totalité des contrats de location, le Groupe est preneur. Les biens loués sont principalement des actifs immobiliers et des installations technologiques.

### Dettes liées aux contrats de location

Le Groupe évalue l'obligation locative à la valeur actualisée du montant des paiements futurs à l'exclusion des loyers variables qui ne sont pas liés à un index ou un taux.

Lorsqu'un contrat contient une composante locative et des autres composantes non locatives (par exemple un service), seule la composante locative rentre dans le calcul de la valeur actualisée.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de le déterminer. À défaut, chaque entité du Groupe utilise son taux d'emprunt marginal reflétant le risque de crédit propre à chaque filiale, la devise du contrat et l'échéance moyenne pondérée de remboursement de la dette.

Au cours de la vie du contrat, la charge d'intérêt vient augmenter la dette de location tandis que les paiements des loyers viennent la diminuer.

Le Groupe réévalue la valeur comptable de la dette de location et le droit d'utilisation correspondant pour refléter, le cas échéant, un changement dans la durée du contrat, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat du bien sous-jacent, un changement dans les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une

variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements.

### Droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles (actifs au titre du droit d'utilisation) faisant l'objet d'un contrat de location sont initialement enregistrées à la valeur égale à la somme des paiements futurs actualisés de la dette de location. Le cas échéant, les paiements de loyers versés avant ou à la date de début du contrat, les coûts directs initiaux, l'estimation des coûts que le Groupe devra engager pour le démantèlement ou la restauration du bien, sont inclus dans la valeur du droit d'utilisation, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Lorsque le transfert de propriété des actifs loués est incertain ou n'est pas prévu dans le contrat, les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif loué et la durée du contrat de location.

### Période exécutoire

Le Groupe détermine la période exécutoire du contrat en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques (par exemple les termes et conditions contractuels par rapport aux taux du marché, les aménagements importants des locaux, les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, tels que les coûts de négociation, les coûts de déménagement, la nature spécifique du bien ou de l'endroit où il se trouve), ainsi que les options de renouvellement et les options de résiliation anticipées prévues par le contrat. Ainsi pour les contrats à tacite reconduction et les baux dits 3/6/9 en France, la période exécutoire va au-delà de la date de résiliation possible contractuellement. Cela permet de déterminer la date de fin du contrat qui est la plus pertinente économiquement. Pour les contrats de location relatifs aux bâtiments, le Groupe a retenu, en fonction de la période exécutoire du contrat, l'échéance permettant de s'approcher d'une durée résiduelle en ligne avec la prévision d'utilisation de l'actif. Ainsi, pour les contrats de durée supérieure à

dix ans, la première date de sortie possible a été retenue pour l'évaluation de la dette, à moins que des informations spécifiques et circonstances économiques n'amènent à retenir une période plus longue.

## Exceptions

Les contrats de location avec une durée égale ou inférieure à 12 mois, ou relatifs à des actifs de faible valeur (principalement

ordinateurs, imprimantes et outillage) ne sont pas reconnus dans l'état de la situation financière consolidée, exemptions permises par la norme. Les paiements relatifs aux contrats de location court terme ou relatifs à des actifs de faible valeur sont enregistrés en charge de manière linéarisée sur la durée des contrats. Les loyers variables sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les droits d'utilisation des actifs de location ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Droits d'utilisation relatifs à IFRS16			
	Constructions	Installations technologiques	Autres	Total
<b>Montants Bruts au 31 décembre 2022</b>	<b>8 322</b>	<b>2 845</b>	<b>20</b>	<b>11 187</b>
Variation du périmètre de consolidation	2 833	72	0	2 906
Acquisitions	258	972	29	1 259
Sorties d'actifs	-208	-229	0	-437
Écarts de conversion	-168	-9	-1	-178
Transferts et autres	-21	7	0	-14
<b>Montants Bruts au 31 décembre 2023</b>	<b>11 017</b>	<b>3 658</b>	<b>48</b>	<b>14 723</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022</b>	<b>-1 431</b>	<b>-401</b>	<b>-19</b>	<b>-1 851</b>
Variation de périmètre	0	0	0	0
Amortissements	-1 436	-1 053	-10	-2 499
Sorties d'actifs	57	221	0	278
Écarts de conversion	101	6	0	108
Transferts et autres	0	0	0	0
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023</b>	<b>-2 709</b>	<b>-1 227</b>	<b>-28</b>	<b>-3 964</b>
<b>Montants Bruts au 31 décembre 2023</b>	<b>11 017</b>	<b>3 658</b>	<b>48</b>	<b>14 723</b>
Variation du périmètre de consolidation	0	13	0	13
Acquisitions	1 971	1 199	0	3 170
Sorties d'actifs	-373	-262	0	-635
Écarts de conversion	593	24	2	619
Transferts et autres	0	0	0	0
<b>Montants Bruts au 31 décembre 2024</b>	<b>13 208</b>	<b>4 633</b>	<b>50</b>	<b>17 891</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2023</b>	<b>-2 709</b>	<b>-1 227</b>	<b>-28</b>	<b>-3 964</b>
Variation de périmètre	0	0	0	0
Amortissements	-2 344	-1 291	-5	-3 639
Sorties d'actifs	373	262	0	635
Écarts de conversion	-345	-17	-1	-363
Transferts et autres	0	0	0	0
<b>Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2024</b>	<b>-5 025</b>	<b>-2 273</b>	<b>-34</b>	<b>-7 332</b>
<b>Droits d'utilisation nets au 31 décembre 2024</b>	<b>8 183</b>	<b>2 360</b>	<b>16</b>	<b>10 559</b>
<b>Droits d'utilisation nets au 31 décembre 2023</b>	<b>8 307</b>	<b>2 432</b>	<b>20</b>	<b>10 759</b>

## Note 18. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations

(en milliers d'euros)	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 759</b>
Variation de périmètre	649
Acquisition de titres de participation	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Écart de conversion	2
Dépréciation	0
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 410</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 410</b>
Variation de périmètre	0
Acquisition de titres de participation	4
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Écart de conversion	0
Dépréciation	0
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 414</b>

Au 31 décembre 2024, les investissements dans les coentreprises et les entreprises associées comprennent une participation de 49.0% dans IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC (« IGG »), une participation de 11 % dans FBGS Technologies GmbH, et une participation à hauteur de 10 % dans la société Think Deep AI SAS. Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2024 .

La coentreprise dans laquelle le Groupe détient des intérêts est structurée en une société distincte. En vertu de l'accord d'arrangement conjoint, le consentement unanime de toutes les parties à l'accord est requis pour toutes les activités pertinentes. Le Groupe et son partenaire ont des droits sur les actifs nets de la Société selon les termes des accords contractuels.

Il convient de noter qu'IGG n'a eu aucune activité au cours de l'exercice 2024.

## Note 19. Impôts

### IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les montants d'impôts différés dans l'état de la situation financière consolidée sont les suivants :

(en milliers d'euros)	<b>Exercice 2024</b>	Exercice 2023
<b>À L'OUVERTURE</b>	<b>-17 534</b>	<b>-14 110</b>
Impôts différés actifs	44	282
Impôts différés passifs	-17 578	-14 392
Produit/(charge) d'impôts différés	-3 059	3 030
Variation de périmètre	-1 921	-6 394
Écart de conversion	-11	-174
Autres éléments du résultat global	-25	20
Capitaux propres	1 950	0
Autres	0	94
<b>À LA CLÔTURE</b>	<b>-20 599</b>	<b>-17 534</b>
Impôts différés actifs	0	44
Impôts différés passifs	-20 599	-17 578

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice, indépendamment de toutes compensations des soldes, est le suivant :

(en milliers d'euros)	<b>31 décembre 2024</b>	31 décembre 2023
Allocation du PPA	-39 058	-40 335
dont ID relatifs aux Relations clients	-25 943	-27 020
dont ID relatifs aux Marques	-7 638	-7 699
dont ID relatifs aux Technologies	-5 319	-5 496
dont ID relatifs aux Carnets de commandes	-157	-120
Instruments financiers dérivés	40	-31
Différences temporaires	2 873	1 642

Coûts d'acquisition liés aux investissements	-3 820	-3 475
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	1 391	1 381
Activation des frais de recherches	-8 674	-7 487
Activation des déficits fiscaux reportables	21 825	27 438
Impôts différés relatifs aux paiements en actions	0	0
Crédit impôt recherche	905	678
Marge en stock	1 156	692
Autres	2 764	1 962
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS) NET</b>	<b>-20 599</b>	<b>-17 534</b>

Les actifs d'impôts différés pour les déficits fiscaux reportables ont été constatés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces pertes reportées pourront être imputées et en tenant compte des limitations d'utilisation prévues par les autorités fiscales. Les perspectives de récupération sont analysées en fonction de l'entité et des perspectives de revenus imposables projetés. Ces perspectives prennent en compte des hypothèses qui sont cohérentes avec les budgets à court et moyen termes préparés par les entités du Groupe.

Au 31 décembre 2024, l'activation des déficits fiscaux reportables s'élève à 21,8 millions d'euros (2023 : 27,4 millions d'euros) et concernent principalement le groupe d'intégration fiscale française pour 18,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, l'intégralité des déficits fiscaux du groupe d'intégration fiscale française a été activée compte tenu du montant des impôts différés passifs et des perspectives de résultat taxable pour les prochaines années et pour lesquelles des limitations de recouvrement de déficits s'appliquent. Les pertes fiscales françaises sont indéfiniment reportables mais leur utilisation est limitée à 50 % pour la part du profit taxable dépassant 1 million d'euros. Au 31 décembre 2023 les déficits non reconnus s'élevaient à 5,2 millions d'euros.

## Note 20. Stocks

### PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des achats des matières premières, fournitures et produits finis achetés comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites et les frais généraux de production, basés sur la capacité normale des installations de production. Les frais financiers ne sont pas intégrés dans le coût.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO (First in First Out), « premier arrivé premier sorti ».

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de leur valeur nette qui est appréciée sur la base de la détérioration physique, l'obsolescence, la rotation lente des stocks ainsi que l'évolution des marchés. La dépréciation des stocks pour rotation lente est calculée en prenant en compte (1) les consommations historiques, (2) l'existence ou non d'une commande, et (3) la connaissance du marché associé. En fonction de ces trois éléments, le montant de la dépréciation est alors généralement compris entre 25 % et 100 % de la valeur brute du stock considéré.

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières	47 266	36 497
En-cours	43 891	41 197
Produits finis	14 323	12 887
Marchandises	681	513
<b>STOCK - VALEUR BRUTE</b>	<b>106 161</b>	<b>91 094</b>
Provision pour obsolescence	-13 138	-12 549
<b>STOCKS - VALEUR NETTE</b>	<b>93 024</b>	<b>78 544</b>

## Note 21. Créances commerciales

### PRINCIPES COMPTABLES

Une créance commerciale est un droit inconditionnel à paiement de la part du client. Les créances sont comptabilisées initialement au montant qui est inconditionnellement dû par le client. A chaque arrêté des comptes, les créances clients sont évalués au coût amorti diminué des dépréciations tenant compte d'un éventuel risque de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est effectuée à chaque arrêté des comptes et donne lieu à la constatation d'une dépréciation. Le risque de non-recouvrement est calculé en fonction des retards de paiement et de la capacité de paiement du débiteur.

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée permise par IFRS 9, qui impose la comptabilisation des pertes attendues sur la durée de vie dès la comptabilisation initiale. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées sur la base de caractéristiques communes de risque de crédit.

Les taux de pertes de crédits se fondent sur la base des taux de pertes de crédit historiques observés par l'entité et ajustés pour tenir compte d'informations prospectives (« forward-looking »).

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés – brut	61 446	62 692
Clients – Factures à émettre	10 051	6 883
Provision pour dépréciations des créances clients	-520	-386
<b>CRÉANCES COMMERCIALES – NET</b>	<b>70 977</b>	<b>69 189</b>

Au 31 décembre 2024, la hausse des créances commerciales s'explique principalement par la hausse du volume de ventes.

La provision pour dépréciation des créances clients s'élève à 520 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 386 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2024, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours *
Créances clients nettes	70 977	55 164	6 661	2 921	1 034	5 197

\* Les créances à plus de 90 jours sont composées principalement de créanciers historiques sans risque de non-recouvrement

Au 31 décembre 2023, l'analyse de l'ancienneté des créances clients nettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Ni en retards, ni dépréciés	En retard mais non dépréciés			
			< 31 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	> 90 jours
Créances clients nettes	69 189	58 537	4 716	2 412	660	2 864

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la majeure partie des créances clients âgées de plus de 90 jours concerne des clients pour lesquels le Groupe n'anticipe pas de risque de non-recouvrement.

## Note 22. Actifs financiers et autres actifs à court terme

### PRINCIPES COMPTABLES

La norme IFRS 9 prévoit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, basée sur les caractéristiques de l'instrument financier et l'intention de gestion du Groupe. Ainsi :

- les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts sont évalués au coût amorti s'ils sont gérés dans le seul objectif de collecter ces flux ;
- dans les autres cas, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le résultat, à l'exception des instruments de capitaux propres (titres de participation...) qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et dont les variations de valeur affectent, sur option, les « autres éléments du résultat global ».

Ces principes se traduisent comme suit sur les actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe :

- les créances et les prêts financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une perte attendue ou une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat financier, peut être ultérieurement reprise en résultat si les conditions le justifient ;
- les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les actifs financiers et autres actifs à court terme se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
TVA et autres créances fiscales	10 492	8 478
Impôts sur les sociétés	12 744	10 141
Autres créances	9 593	8 351
Créances fiscales et sociales	96	2 326
Actifs financiers courants	106	70
<b>ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS À COURT TERME</b>	<b>33 031</b>	<b>29 366</b>

## Note 23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### PRINCIPES COMPTABLES

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les placements à court terme et très liquides d'une échéance de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires.

Au 31 décembre 2024, le Groupe ne détient pas de trésorerie soumise à des restrictions d'utilisation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95 943	15 444
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	20 000	14
Intérêts courus à recevoir	1 220	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>117 163</b>	<b>15 458</b>
Concours bancaires	314	0
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NET DES CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>116 849</b>	<b>15 458</b>

L'écart entre la note 23 et le montant de la trésorerie à la clôture du tableau de flux de trésorerie consolidé correspond aux intérêts courus à recevoir pour un montant de 1 220 milliers d'euros.

## Note 24. Capital social et primes liées au capital

### CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social émis de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 21 582 584 euros et se compose de 50 782 552 actions ordinaires (AO) de 0,425 euro de valeur nominale, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Ces émissions d'actions sont assorties d'une prime d'émission pour un montant total de 342 537 milliers d'euros.

L'actionnaire majoritaire est HLD Europe.

### DROITS, PRÉFÉRENCES ET RESTRICTIONS DE CHAQUE CATÉGORIE D'ACTION

Les ADP A et ADP A' donnent droit à un montant prioritaire, cumulatif et exclusif dans les distributions et dans l'actif net de liquidation. Le montant prioritaire A est égal à 9 % l'an du prix de souscription calculé à partir de la date d'émission sur une base quotidienne et capitalisé à chaque date d'anniversaire de la date d'émission.

Les ADP R et les ADP O' donnent droit à une quote-part spécifique dans les distributions et dans l'actif net de liquidation.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires et de préférence en circulation :

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O'	Actions de préférence A'	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>75 968</b>	<b>113 953</b>	<b>50</b>	<b>39</b>	<b>2 261</b>	<b>744</b>	<b>1 116</b>	<b>194 131</b>
Souscription de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation	0	0	0	0	509	48	72	629
Diminution	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>75 968</b>	<b>113 953</b>	<b>50</b>	<b>39</b>	<b>2 770</b>	<b>792</b>	<b>1 188</b>	<b>194 760</b>

(en milliers d'actions)	Actions ordinaires	Actions de préférence A	Actions de préférence R2	Actions de préférence R3	Actions de préférence R1	Actions de préférence O'	Actions de préférence A'	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>75 968</b>	<b>113 953</b>	<b>50</b>	<b>39</b>	<b>2 770</b>	<b>792</b>	<b>1 188</b>	<b>194 760</b>
Souscription de capital	9 000	0	0	0	0	0	0	9 000
Augmentation	11 660	0	0	0	1 180	208	312	13 360
Diminution	45 846	113 953	50	39	3 950	1 000	1 500	166 337
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>50 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 783</b>

\* Conformément aux dispositions statutaires, dans le cadre de son introduction en bourse réalisée le 7 juin 2024, la Société a procédé à la conversion de l'ensemble des 119 499 391 actions de préférence (ADP).

Sur l'exercice 2024, dans le cadre de son introduction en bourse réalisée le 7 juin dernier, la Société a réalisé les opérations suivantes sur son capital :

#### Le 15 mars 2024 :

- émission de 205 795 ADP R1.

#### Le 6 juin 2024 :

- émission de 195 920 ADP R1 ;
- augmentation de la valeur nominale des actions ordinaires de 0,01 euro à 0,17 euro ;
- diminution de 45 581 016 action ordinaires et augmentation de la valeur nominale des actions ordinaires de 0,17 euro à 0,425 euro.

#### Le 11 juin 2024 :

- émission de 208 000 ADP O', 312 000 ADP A' et 778 348 ADP R1 ;
- émission de 63 145 actions ordinaires nouvelles et annulation de 992 149 ADP A ;
- émission de 264 059 actions ordinaires nouvelles et annulation de 264 526 actions ordinaires ;

- annulation de l'ensemble des 119 499 391 ADP existantes et émission d'un nombre total de 11 332 529 actions ordinaires nouvelles ;
- émission de 9 000 001 actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'offre au public.

Les opérations détaillées ci-dessus amènent au 31 décembre 2024 à une augmentation de capital totale (y compris primes d'émission) de 192 162 milliers d'euros partiellement compensée par une réduction de capital totale de 18 043 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la Société détient 18 164 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux mis en place le 8 juillet 2024 portant sur l'animation de ses propres actions admises aux négociations sur Euronext Paris pour 2 millions d'euros portant sur une période initiale courant jusqu'au 31 décembre 2024 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Il s'agit des seules actions autodétenues par la Société.

## Note 25. Dettes financières

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes financières comprennent principalement les obligations, les prêts à terme Senior, les lignes de crédit renouvelables, les dettes de location-financement, les découverts bancaires et diverses dettes financières.

Tous ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des frais de transaction et sont ultérieurement évalués au coût amorti à chaque date de clôture. Ainsi, les frais de mouvement, les primes d'émission, les primes de remboursement et toute autre différence entre le produit net de l'émission et la valeur de remboursement finale sont amortis sur la durée de l'instrument de dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs (capital et

intérêts) sur la durée de l'instrument, à un montant égal à la valeur comptable initiale de l'instrument.

Les charges d'intérêts sont enregistrées sur la base du taux d'intérêt effectif et non du taux d'intérêt nominal.

La part des dettes financières classée en non courant correspond à la dette sur laquelle le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

La valeur comptable des dettes financières est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Total	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant
Prêt à terme (Term Loan B) <sup>(1)</sup>		246 893	0	246 893	0	0	0
Dette relative aux contrats de location		10 899	2 724	8 174	10 043	2 360	7 683
Autres dettes financières <sup>(2)</sup>		2 769	1 875	895	6 166	1 565	4 601
Intérêts courus <sup>(3)</sup>		265	265	0	1 127	1 127	0
Bonds A <sup>(4)</sup>		0	0	0	185 111	0	185 111
Bonds B <sup>(4)</sup>		0	0	0	9 840		9 840
Bonds 2023 <sup>(4)</sup>		0	0	0	33 712	0	33 712
Dette Senior <sup>(4)</sup>		0	0	0	71 924	4 334	67 590
Concours bancaires		314	314	0	0	0	0
<b>DETTE FINANCIÈRE</b>		<b>261 140</b>	<b>5 178</b>	<b>255 962</b>	<b>317 922</b>	<b>9 386</b>	<b>308 537</b>
Instruments financiers dérivés (passifs)	31	136	136	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés (actifs)	31	-6	-6	0	-152	-152	0
<b>Instruments financiers dérivés (net)</b>		<b>131</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>-152</b>	<b>-152</b>	<b>0</b>
Trésorerie	23	-95 943	-95 943	0	-15 444	-15 444	0
Dépôts bancaires à préavis de moins de trois mois	23	-20 000	-20 000	0	-14	-14	0
Intérêts courus à recevoir		-1 220	-1 220				
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>-117 163</b>	<b>-117 163</b>	<b>0</b>	<b>-15 458</b>	<b>-15 458</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>		<b>144 107</b>	<b>-111 855</b>	<b>255 962</b>	<b>302 313</b>	<b>-6 224</b>	<b>308 537</b>

(1) Le montant du prêt à terme (Term Loan B), à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, comprend le montant brut égal à 250,0 millions d'euros, minoré de 3,5 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt. La dette est présentée en tenant compte du taux d'intérêt effectif (TIE), conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

(2) Les autres dettes financières correspondent principalement à plusieurs prêts souscrits par Xenics (1,3 million d'euros), Photonis Germany (0,4 million d'euros), Telops (0,1 million d'euros), Centronics (0,8 million d'euros) et Photonis Infrared France (0,1 million d'euros).

(3) Les intérêts courus en 2024 concernent principalement le prêt à terme. Les intérêts sont courus et payables selon le barème contractuel de la dette.

(4) Au cours de l'exercice 2024, les dettes financières qui existaient au 31 décembre 2023 (Bonds A, Bonds B, Bonds 2023 et Dette Senior) ont été intégralement remboursées dans le cadre de l'introduction en bourse.

Les nantissements et engagements donnés par le Groupe sur les dettes financières sont détaillés dans la note 30 « Engagements hors bilan ».

## États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Comptes consolidés du Groupe

La variation des dettes financières et instruments dérivés par type de flux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Flux de trésorerie		Variations « non cash »			Total « non cash »	31/12/2023
		Entrées	Sorties	Intérêts courus	Variations de périmètre	Autres variations		
Obligations, emprunts et autres	238 366	65 000	-1 752	0	4 334	-5 105	-771	300 843
Dettes financières liées aux contrats de location	7 571	0	0	0	1 404	-1 282	123	7 694
<b>DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME</b>	<b>245 937</b>	<b>65 000</b>	<b>-1 752</b>	<b>0</b>	<b>5 739</b>	<b>-6 387</b>	<b>-648</b>	<b>308 537</b>
Obligations, emprunts et autres	5 374	801	-5 400	0	72	6 180	6 252	7 026
Dettes financières liées aux contrats de location	2 063	0	-2 126	0	0	2 423	2 423	2 360
Trésorerie passive	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME</b>	<b>7 436</b>	<b>801</b>	<b>-7 526</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>8 603</b>	<b>8 675</b>	<b>9 386</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>253 374</b>	<b>65 801</b>	<b>-9 278</b>	<b>0</b>	<b>5 811</b>	<b>2 216</b>	<b>8 026</b>	<b>317 923</b>
Instruments dérivés actifs	-4 968	0	0	0	0	4 816	4 816	-152
Instruments dérivés passifs	1 902	0	0	0	0	-1 902	-1 902	0
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés		56 523						

(en milliers d'euros)	Ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Flux de trésorerie		Variations « non cash »			Total « non cash » <sup>(1)</sup>	31/12/2024
		Entrées	Sorties	Intérêts courus	Variations de périmètre	Autres variations		
Obligations, emprunts et autres	300 843	246 500	-306 998	0	0	7 440	7 440	247 785
Dettes financières liées aux contrats de location	7 694	0	0	0	0	481	481	8 175
<b>DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME</b>	<b>308 537</b>	<b>246 500</b>	<b>-306 998</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 922</b>	<b>7 922</b>	<b>255 961</b>
Obligations, emprunts et autres	7 026	177	-5 490	-862	863	945	946	2 660
Dettes financières liées aux contrats de location	2 360	0	-2 795	0	183	2 977	3 160	2 724
Trésorerie passive	0	314	0	0	0	0	0	314
<b>DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME</b>	<b>9 386</b>	<b>491</b>	<b>-8 285</b>	<b>-862</b>	<b>1 045</b>	<b>3 922</b>	<b>4 106</b>	<b>5 698</b>
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>317 923</b>	<b>246 991</b>	<b>-315 283</b>	<b>-862</b>	<b>1 045</b>	<b>11 844</b>	<b>12 028</b>	<b>261 659</b>
Instruments dérivés actifs	-152	0	0	0	0	146	146	-6
Instruments dérivés passifs	0	0	0	0	0	136	136	136
Impact net (entrées/sorties) dans le tableau de flux de trésorerie consolidés <sup>(2)</sup>		-68 292						

(1) Les autres variations « non cash » comprennent principalement l'amortissement accéléré des frais d'émission de la dette remboursée dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) L'ensemble des renvois (25) du tableau de flux de trésorerie consolidé présente un écart de 3,7 millions d'euros correspondant principalement à des frais de 3 millions d'euros pour un financement qui n'a pas abouti;

## STRUCTURE DE FINANCEMENT

Dans le cadre de son introduction en bourse réussie le 7 juin 2024, EXOSENS a mis en place un Contrat de Crédits Senior incluant deux lignes de crédit d'un montant total maximum de 350 millions d'euros, dont :

- un prêt à terme d'un montant maximum de 250 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, remboursable in fine ; et
- une ligne de crédit renouvelable (RCF, Revolving Credit Facility) d'un montant maximum de 100 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans, à un taux d'intérêt variant de 1,50 % à 2,50 % + Euribor 3 mois, non tirée au 31 décembre 2024.

## COVENANTS FINANCIERS

Le contrat syndiqué comporte comme obligation financière le respect du ratio de levier financier (*leverage ratio*) qui fait le rapport entre la dette financière consolidée nette et l'EBITDA ajusté consolidé.

Au 31 décembre 2024, le ratio de levier devait être inférieur à 3,00 pour le contrat de prêt à terme (Term Loan B).

Au 31 décembre 2024, le ratio de levier du Groupe s'élève à 1,23 (donnée non audité).

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses covenants financiers. Sur les exercices 2023 et 2024, le Groupe n'a pas connu de bris de ses covenants financiers basés sur le ratio de levier financier.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe.

## Note 26. Provisions et autres passifs

### PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler l'obligation et quand une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite.

Les provisions sont classées comme « Provisions à long terme » lorsque le règlement de l'obligation connexe ne devrait pas se produire dans un délai d'un an ou que la date de règlement ne peut être déterminée.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés, à moins que la possibilité d'une sortie de ressources ne soit éloignée.

Le Groupe évalue ses provisions sur la base des faits et circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, de son expérience en la matière et des meilleures connaissances disponibles à la date de clôture.

Si la sortie de ressources attendue est compensée par un revenu, un actif est comptabilisé lorsque ce revenu est quasi certain. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe comptabilise des provisions pour litiges lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues nécessaires pour éteindre l'obligation. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation qui reflètent des estimations de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions constituées pour tenir compte de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ».

Les provisions et autres passifs s'élèvent à 89 018 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (au 31 décembre 2023 : 76 948 milliers d'euros) et comprennent principalement des provisions pour garanties données aux clients, des dettes auprès des organismes sociaux et des dettes envers l'État.

### PROVISIONS

La Société et ses filiales ont conclu divers contrats de garantie qui comprennent des provisions d'indemnisation et de garantie, notamment en cas de retour de produits, dans le cadre des activités commerciales courantes du Groupe. Le Groupe enregistre une provision relative à ces garanties, sur la base d'un taux de retour des produits. Le Groupe comptabilise également des provisions pour litiges lorsque des obligations actuelles, résultant d'événements

passés, rendent probable une sortie de ressources sans contrepartie équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. En outre, des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le Groupe identifie des obligations probables ou certaines liées à des engagements futurs, dont le montant et l'échéance restent incertains.

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Garanties données aux clients	Autres provisions	Total
<b>Ouverture au 1er janvier 2023</b>	<b>550</b>	<b>1 283</b>	<b>439</b>	<b>2 272</b>
Variations de périmètre	635	96	234	965
Augmentations	630	588	956	2 175
Reprises	-450	-36	-134	-620
Reclassement	0	240	-56	184
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-10	10	1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 365</b>	<b>2 162</b>	<b>1 449</b>	<b>4 976</b>
<b>Ouverture au 1er janvier 2024</b>	<b>1 365</b>	<b>2 162</b>	<b>1 449</b>	<b>4 976</b>
Variations de périmètre	212	0	0	212
Augmentations *	120	969	5 239	6 329
Reprises	-285	-1 167	-1 135	-2 586
Reclassement	0	285	-351	-67
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	-3	14	-7	5
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 410</b>	<b>2 264</b>	<b>5 195</b>	<b>8 869</b>

\* Les augmentations de la période des autres provisions pour 5,2 millions d'euros se composent principalement de provisions pour rachat de crédit d'offset, d'engagements contractuels et de pertes à terminaison.

## AUTRES PASSIFS À LONG ET À COURT TERME

Les autres passifs à long terme s'élevaient à 6 141 milliers d'euros (au 31 décembre 2023 : 4 872 milliers d'euros) et sont principalement liés aux subventions de recherche et de développement pour 5 526 milliers d'euros et à des comptes courants créditeurs.

Les autres passifs à court terme s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes auprès des organismes sociaux	26 526	21 448
TVA et autres taxes	16 342	9 940
Charges à payer	8 836	7 583
Fournisseurs d'immobilisations	1 382	2 755
Avances et acomptes reçus sur commandes	11 422	19 394
Dettes diverses *	9 500	5 980
<b>AUTRES PASSIFS À COURT TERME</b>	<b>74 007</b>	<b>67 099</b>

\* Les dettes diverses se composent principalement de clients créditeurs pour 2,2 millions d'euros, de coûts à payer pour 2,1 millions d'euros et 1,7 million d'euros reçu dans le cadre d'un litige et non encore reconnu.

Au 31 décembre 2024, la hausse des autres passifs à court terme s'explique principalement par une baisse des avances et acomptes reçus sur commandes en partie compensée par une augmentation des dettes envers l'État et des dettes envers des organismes sociaux.

## Note 27. Paiements sous forme d'actions

### PRINCIPES COMPTABLES

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions gratuites représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les différents plans d'attribution d'actions gratuites sont liquidés en actions (« equity-settled »).

### Plans d'actions gratuites

Jusqu'en 2023, les actions gratuites étaient attribuées à certains salariés du Groupe en France et à l'étranger.

Juridiquement, les droits étaient sujets à une condition de présence au sein du Groupe d'une durée d'un an à compter de la date d'attribution.

La juste valeur des différents instruments a été déterminée comme la valeur d'une action de préférence diminuée des dividendes

éventuels actualisés au taux sans risque ainsi que de la valeur d'achat.

Les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments sont décrites ci-dessous :

- le prix de l'instrument à la date d'attribution a été déterminé sur la base du rapport d'un évaluateur indépendant ;
- la maturité estimée correspond aux prévisions du management sur la date la plus probable de l'événement de sortie. Cette dernière était estimée au 31 décembre 2025 ;
- le taux de dividendes est déterminé à la date d'attribution et est basé sur l'historique de versement et aux attentes futures du management.

Le 7 juin 2024, l'introduction en bourse d'EXOSENS a entraîné une acquisition immédiate de l'ensemble des instruments et une conversion en actions ordinaire. Une charge a été comptabilisée d'un montant de 2,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le plan d'attribution d'actions gratuites, tel qu'autorisé par l'AG du 31/05/24, n'a pas encore été mis en place. Il a été ultérieurement approuvé par le Conseil d'Administration du 28/02/25 et ses modalités sont décrites dans le chapitre Gouvernance (chapitre 3).

Les évolutions du nombre de droits à des actions gratuites sont les suivantes :

(en nombre d'actions)	Nombre de droits à des actions gratuites en circulation
<b>Au 16 mars 2021</b>	<b>0</b>
Attribués	5 148 188
Annulés	-49 375
Actions livrées	0
<b>Au 31 janvier 2021</b>	<b>5 098 813</b>
Attribués	817 937
Annulés	0
Actions livrées	-4 121 375
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 795 375</b>
Attribués	533 250
Annulés	0
Actions livrées	-628 562
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 700 063</b>
Attribués	0
Annulés	0
Actions livrées	-1 700 063
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>0</b>

## Note 28. Engagements pour indemnités de départ à la retraite

### PRINCIPES COMPTABLES

Certains employés sont admissibles à des médailles du travail ou à des primes incitatives à long terme, payables en espèces lorsqu'une période de service requise a été accomplie. Tous les bonus, médailles, récompenses et autres régimes d'avantages à long terme sont accumulés sur la période d'acquisition, en utilisant des hypothèses actuarielles. Ces avantages du personnel sont des régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » selon lesquels le Groupe a l'obligation de fournir les avantages convenus aux employés actuels et anciens. Le risque actuariel (que les prestations coûteront plus cher que prévu) et le risque d'investissement incombent en substance au Groupe.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'hypothèses relatives aux taux de mortalité, à la rotation du personnel et aux niveaux de salaires futurs estimés.

### Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont dues lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) lorsque le Groupe ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ; et (b) lorsque le Groupe comptabilise des coûts de restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et impliquant le paiement des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas d'une offre d'incitation au départ volontaire, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre de salariés censés accepter l'offre. Les prestations échues plus de 12 mois après la clôture de l'exercice comptable sont actualisées.

Le Groupe est engagé dans des plans d'avantages sociaux à long terme. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », l'obligation de fournir des prestations au titre des régimes à

Les écarts actuariels résultant des ajustements d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou crédités aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière à la fin de chaque exercice comptable au titre des régimes à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée d'une obligation au titre des prestations définies est la valeur actualisée probable des paiements futurs attendus nécessaires pour régler l'obligation résultant du service des employés au cours de la période en cours et des périodes précédentes.

Conformément à la norme IAS 19R, le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

prestations définies est déterminée par des actuaires indépendants selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées.

Au 31 décembre 2024, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 7 497 milliers d'euros (7 595 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire et concernent principalement la France.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est la suivante :

Durée moyenne pondérée (en années)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indemnités de fin de carrière	11,2	11,4
Gratifications d'ancienneté	8,6	6,8
Régime de retraite supplémentaire	1,5	2,5

Les décaissements prévus au cours des 10 prochaines années sont les suivants :

Décaissements attendus des 10 prochaines années (en milliers)	Indemnités de fin carrière	Médaille du travail	Retraite supplémentaire	Total
31 décembre 2025	412	70	244	726
31 décembre 2026	117	68	359	545
31 décembre 2027	189	78	0	267
31 décembre 2028	198	99	0	297
31 décembre 2029	239	143	0	382
31 décembre 2030 - 31 décembre 2034	1 979	127	0	2 106

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations des entités françaises sont les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'actualisation (IFC et médailles du travail)	3,35 %	3,20 %
Taux d'actualisation (Retraite supplémentaire)	2,75 %	3,10 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 18-20 60% TGH/ 40% TGF 05	INSEE TD/TV 17-19 TGH/TGF 05
<b>Rotation des employés</b>	<b>Sur la base des démissions observées</b>	<b>Sur la base des démissions observées</b>
Taux de revalorisation des salaires (IFC et Gratif. d'ancienneté)	2,50 %	2,70 %
Taux de revalorisation des salaires (Retraite supplémentaire)	2,50 %	2,70 %

Taux de charges sociales patronales (IFC)	38,70 %	38,40 %
Age de départ à la retraite (cadres)	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite (non-cadres)	64 ans	64 ans
Age liquidation de la Retraite Supplémentaire	65 ans	65 ans

La charge nette des prestations comptabilisée dans le compte de résultat se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges de personnel actuelles	359	340
Charges financières	209	240
Rendement réel du fond	0	-7
Charges de personnel passées	-415	-278
Modification de régime	-213	108
<b>TOTAL</b>	<b>-60</b>	<b>403</b>

La charge totale a été incluse dans les « charges de personnel » et les « autres charges financières » du compte de résultat.

Le montant comptabilisé dans la situation financière se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligation du titre des prestations définies	-7 504	-7 602
Valeur des fonds de fin d'exercice	7	7
<b>ACTIFS/(PASSIF) COMPTABILISÉ DANS LE BILAN</b>	<b>-7 497</b>	<b>-7 595</b>

La variation de l'obligation de prestations définies au cours de l'année est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>À L'OUVERTURE</b>	<b>-7 602</b>	<b>-7 081</b>
Variations de périmètre	0	-28
Charges opérationnelles	-359	-340
Charges financières	-209	-240
(Gain)/pertes actuariels	-194	-80
Charges de personnel passées	415	278
Modification de régimes	213	-108
Autre variation	232	-4
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>-7 504</b>	<b>-7 602</b>

La variation de juste valeur des actifs au cours de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>À L'OUVERTURE</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Variations de périmètre	0	0
Rendement réel du fonds	0	7
Contribution employeur	0	0
Prestations payées par le fonds	0	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

Une augmentation ou une diminution de 0,25 % des hypothèses de taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

## Note 29. Fournisseurs et comptes rattachés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes commerciales représentent les dettes pour les biens et services fournis au Groupe avant la clôture de l'exercice qui sont impayés. Ces montants ne sont pas garantis et sont généralement payés dans les 60 jours suivant la reconnaissance. Les valeurs

comptables des dettes fournisseurs et autres dettes sont considérées comme étant identiques à leurs justes valeurs, en raison de leur nature à court terme.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs	17 644	24 703
Factures à recevoir	8 141	7 531
Effets à recevoir	239	70
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>26 025</b>	<b>32 304</b>

Les dettes fournisseurs sont à environ 53 jours d'achats au 31 décembre 2024 (59 jours à fin 2023).

## Note 30. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2024	Nature des engagements	Engagements donnés
EXOSENS SA	Caution	Caution bancaire de 127 191 € (BNP) concernant le bail des locaux d'EXOSENS (signé le 22/07/2022, le bail commençant à courir le 01/07/2022 pour se terminer le 31/06/2031)
	Caution solidaire	Si une filiale contracte un emprunt dans le cadre du RCF (Revolving Credit Facility), EXOSENS SA se portera caution solidaire de ce financement.
Exosens International SAS	N/A	
PHOTONIS France SAS	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	-Garantie d'exécution de 4 682 K AED (CIC)
		-Garantie pour EMD de 500 K INR (CIC)
		-Garantie d'exécution de 36 K\$ (SG)
		-Garantie d'exécution obligatoire de 1 954 K€ (SG + CIC + LCL + BNP)
		-Garantie d'exécution de 731 K€ (CIC + LCL)
		-Garantie d'exécution de 2 000 K INR (CIC)
IMAGING SENSORS INTERNATIONAL	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	-Garantie de paiement anticipé de 3 168 K€ (CIC + LCL + BNP)
		Caution Douanes de 17k€
PHOTONIS Netherlands B.V.	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	-Garantie d'avance de 106 K€
PHOTONIS Germany	Garantie personnalisée	Garanties données aux clients pour 439 K€
El-Mul	Garantie émise pour un bail de location	Garanties de 10 000 € à Custom Office Darmstadt (Zollamt Darmstadt) par Volksbank Kurpfalz
	Garantie donnée aux banques	Garantie bancaire pour 1 442 K ILS avec contre-garantie émise par la BNP
Telops	Garantie donnée aux banques	Garantie donnée pour la marge banque (EDC) pour 2 000 K CAD
	Cautions données aux banques	Garantie donnée pour la marge banque (EDC) pour 2 000 K CAD
	Autres engagements	Cautions données pour carnets ATA pour 800 K CAD
		Engagements d'achats de marchandises auprès de divers fournisseurs pour 2,5 M USD et 0,3 M CAD
Au 31 décembre 2024	Nature des engagements	Engagements reçus
EXOSENS SA	RCF (Revolving Credit Facility)	Ligne de financement de 100 m€ accordée par un pool de banques - fin de l'engagement juin 2029
Au 31 décembre 2023	Nature des engagements	Engagements donnés

Exosens SAS	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs au 22/12/2022 dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
	Nantissement	Engagements donnés aux prêteurs au 18/07/2023 dans le cadre des contrats de crédit du 20/07/2021
Exosens International SAS	Nantissement	Garanties données aux banques (20/07/2021)
	Nantissement	Garanties données aux banques (22/12/2022)
	Nantissement	Garanties données aux banques (18/07/2023)
		En faveur d'HOLD-KEY
	Garanties émises par le CIC	- Warranty bond (Lot 4) de 60 K\$ valide jusqu'au 31/08/2023 - Warranty bond (Lot 6) de 28 K\$, valide jusqu'au 31/01/2024 - Warranty bond (Lot 7) de 69 K\$, valide jusqu'au 30/01/2024
	Garanties émises par le CIC	En faveur de TWOWAY - Warranty bond (Lot 5) de 44 K\$, valide jusqu'au 30/04/2024
	Garanties émises par le CIC	En faveur de TWOWAY - Warranty bond (Extension 1000) de 60 K\$, valide jusqu'au 10/08/2024
	Garanties émises par le LCL	En faveur de OPNET System CO. Ltd - Warranty bond Minijol de 45 K\$, valide jusqu'au 13/07/2024 - Warranty bond Minijoll de 46 K\$, valide jusqu'au 20/11/2024
	Cautions et garanties envers le CIC	Cautions et garanties données auprès du CIC Entreprises dans le cadre de l'emprunt Photonis Infrared France (ex Device-Alab) : - Garantie directe / marche étranger / retenue de garantie de 83 K€ - Garantie marché étranger / retenue de garantie de 72 K€ - Garantie marche étranger/ garantie d'exécution de 129 K\$
PHOTONIS France SAS	Nantissement	Garanties données aux banques (24/12/2021)
	Nantissement	Garanties données aux banques (22/12/2022)
	Nantissement	Garanties données aux banques (18/07/2023)
		- Garantie d'exécution de 4 682 K AED (CIC)
		- Garantie pour EMD de 500 K INR (CIC)
		- Garantie d'exécution de 38 KUSD (SG)
	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	- Garantie d'exécution obligataire de 1 686 K€ (SG + CIC + LCL + BNP) - Garantie de garantie de 1 306 K€ (CIC + LCL) - Garantie d'exécution de 12 000 K INR (CIC) - Garantie de paiement anticipé de 3 022 K€ (CIC + LCL + BNP) - Garantie sur mesure pour 49 K€ (SG)
IMAGING SENSORS INTERNATIONAL	Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	- Garantie d'exécution de 106 K€ - Garantie d'avance de 106 K€ - Garantie pour un contrat d'exportation à l'étranger de 2 000 K INR
PHOTONIS Netherlands B.V.	Nantissement Garanties données aux contrats d'exportation étrangers	Garanties données aux banques (24/12/2021) Garanties données aux clients pour 439 K€
PHOTONIS Holding Inc.	Nantissement Nantissement	Gage étendu par le biais d'un large contrat de garantie (28 janvier 2022) - sans s'y limiter Gage étendu par le biais d'un large contrat de garantie - non exhaustif
PHOTONIS Scientific Inc.	Nantissement	Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28/01/2022)
PHOTONIS Defense Inc.	Nantissement	Nantissement étendu par le biais d'un accord de garantie (28/01/2022)
El-Mul	Garantie émise pour un bail de location	Garantie bancaire pour 1442 K ILS avec contre-garantie émise par la BNP
Telops	Garantie donnée aux banques	Garantie donnée pour la marge banque (EDC) pour 2 000 K CAD
	Cautions données aux banques	Cautions données pour carnets ATA pour 1 000 K USD
	Nantissement	Garanties données aux banques pour 29 122 K CAD

## Note 31. Gestion des risques financiers

### LES RISQUES

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (dont risque de taux et risque de change), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Groupe se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers

et cherche à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions au risque.

### LES DISPOSITIFS DE GESTION DU RISQUE

Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change et les risques de taux d'intérêt liés aux emprunts mis en place.

La plupart des instruments financiers souscrits par le Groupe sont des caps, swaps de taux d'intérêt et des achats/ventes à terme de devises. Ces dérivés ont été souscrits pour protéger le Groupe à la fois contre une hausse des taux d'intérêt et contre une évolution défavorable des taux de change. En compensant les risques de marché sur les dettes sous-jacentes par des dérivés, le Groupe gère la concentration des risques sur les passifs financiers.

Par ailleurs, pour se prémunir du risque de contrepartie sur dérivés, le Groupe souscrit des contrats auprès de plusieurs banques.

Pour tous les instruments financiers, la valeur comptable représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note 33.1 « Politique de gestion des risques financiers » des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours de l'exercice 2024 ne modifient pas significativement l'exposition du groupe EXOSENS aux risques financiers. Les principaux risques (risque de liquidité, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et de contrepartie) sont décrits dans cette note des états financiers consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de l'incapacité de la Société à respecter ses obligations. La Société compte principalement sur ses dettes à long terme pour financer ses acquisitions et ses besoins opérationnels.

Le Groupe effectue des prévisions de flux de trésorerie et surveille ses besoins de liquidités pour s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins opérationnels tout en maintenant une marge suffisante sur ses facilités d'emprunt engagées non utilisées (note 25).

Les excédents de trésorerie détenus par les entités opérationnelles au-delà du solde nécessaire à la gestion du fonds de roulement sont transférés à la trésorerie du Groupe. La trésorerie du Groupe place les excédents de trésorerie sur des comptes courants rémunérés et des dépôts à terme. A la date de clôture, le Groupe détenait des liquidités pour 117 163 milliers d'euros.

#### ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS, INTÉRÊTS CONTRACTUELS INCLUS

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêt à terme (Term Loan B) *	12 632	296 118	0	308 750
Autres dettes financières	1 875	895	0	2 769
Intérêts courus	265	0	0	265
<b>TOTAL HORS DÉRIVÉS</b>	<b>14 771</b>	<b>297 012</b>	<b>0</b>	<b>311 784</b>
Caps/Floors	131	0	0	131
<b>TOTAL</b>	<b>14 902</b>	<b>297 012</b>	<b>0</b>	<b>311 914</b>

\* Le montant du prêt à terme est présenté en valeur brute sans tenir compte des OID qui sont présentés dans la ligne « Autres dettes financières. »

Échéances contractuelles des dettes financières (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023			
	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bonds A	13 110	236 348	0	249 458
Prêt à terme (Term Loan B)	891	11 749	0	12 640
Bonds 2023	2 415	43 538	0	45 953
Senior Facility A1	4 830	11 192	0	16 022
Senior Facility A2	1 472	31 786	0	33 258
Senior Facility A3	1 412	32 288	0	33 700
Autres dettes financières	1 565	4 601	0	6 166
<b>TOTAL HORS DÉRIVÉS</b>	<b>25 695</b>	<b>371 503</b>	<b>0</b>	<b>397 198</b>
Caps/Floors	-152	0	0	-152
<b>TOTAL</b>	<b>25 543</b>	<b>371 503</b>	<b>0</b>	<b>397 046</b>

## RISQUE DE CHANGE

Le Groupe opère à l'international et est exposé au risque de change résultant de diverses expositions de change, principalement vis-à-vis du dollar américain. Le risque de change découle des transactions commerciales futures et des actifs et passifs comptabilisés. En effet, sur l'exercice 2024, 23% % des ventes du Groupe étaient en devises autres que l'euro (24 % sur l'exercice 2023), dont 22% % en dollars américains (15% sur l'exercice 2023). Par ailleurs, 100 % de la dette financière était libellée en euro (100 % à fin 2023).

Sur la base du périmètre réel du groupe EXOSENS, le risque de change généré par les transactions commerciales est très limité : les ventes de Night Vision sont majoritairement en Euros, et la partie dollar est

couverte par des achats en dollars pour un montant équivalent. La totalité des ventes réalisées par les entités américaines sont réalisées en dollars américains (99 % sur l'exercice 2023).

Au 31 décembre 2024, si les différentes monnaies utilisées par le Groupe s'étaient affaiblies/renforcées de 10 % par rapport à l'euro, toutes choses égales par ailleurs, les impacts sur le résultat avant impôts et sur les autres composantes des capitaux propres de l'année auraient été les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux	
	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %
Taux de change (EUR/USD)	-1 266	1 266	13 002	-13 002
Taux de change (EUR/CAD)	ns	ns	1 537	-1 537
Taux de change (EUR/ILS)	ns	ns	559	-559
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	250	-250
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	39	-39
Taux de change (CAD/USD)	332	-332	ns	ns
Taux de change (EUR/GBP)	ns	ns	ns	ns

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année		Impact sur les autres composantes des capitaux	
	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %	Hausse de 10 %	Diminution de 10 %
Taux de change (EUR/USD)	-1 242	1 242	13 759	-13 759
Taux de change (EUR/CAD)	-61	61	2 246	-2 246
Taux de change (EUR/ILS)	ns	ns	824	-824
Taux de change (EUR/SGD)	ns	ns	258	-258
Taux de change (EUR/CNY)	ns	ns	44	-44
Taux de change (CAD/USD)	1 056	-1 056	ns	ns
Taux de change (EUR/GBP)	ns	ns	5 286	-5 286

Uniquement les impacts supérieurs à 50 milliers d'euros sont recensés.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient des emprunts à long terme. Les emprunts émis à taux variables exposent le Groupe à des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie qui sont partiellement compensés par des liquidités à taux variables. En 2023, les emprunts du Groupe à taux variable étaient libellés en euros.

Tout au long de l'année 2024, si les taux d'intérêt moyens avaient été supérieurs/inférieurs de 100 points de base, toutes choses égales par ailleurs, l'impact sur le bénéfice avant impôts de l'exercice aurait été le suivant :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaires (produit)	1 200	-1 200

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	
	Impact sur le résultat net avant impôt de l'année	
	+100bp	-100bp
Charges d'intérêts supplémentaires (produit)	1 211	-1 211

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients en cas de risque éventuel de non-recouvrement. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de clients, peut entraîner un non-remboursement des sommes investies et par conséquent influencer négativement le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Les justes valeurs sont basées sur les informations fournies par les banques.

Tous les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des dérivés sont directement comptabilisés en résultat, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie, qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global (OCI).

Aux fins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont uniquement classées comme couvertures de flux de trésorerie (pas de couverture de juste valeur) lorsqu'elles couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie qui est soit attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction prévue soit au risque de change dans un engagement ferme non comptabilisé.

Au début d'une relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques pour entreprendre la

### Clients

Le département du Crédit de chaque entité détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. Le département du Crédit gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats et est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Ces couvertures devraient être hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie et sont évaluées de façon continue pour déterminer si elles ont été réellement efficaces tout au long des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles elles ont été désignées.

Les instruments dérivés sont utilisés dans le cadre de la stratégie globale de gestion de l'exposition aux risques de marché principalement associés aux fluctuations des taux d'intérêt (principalement par le biais de la combinaison d'instruments Cross Currency Swaps et CAP) et des taux de change. En règle générale, les produits dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Les instruments dérivés qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente sont inclus dans la rubrique « Instruments financiers dérivés » de l'état consolidé de la situation financière.

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>PART COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Caps/Floors	6	0	152	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
<b>PART NON COURANTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Caps/Floors	0	136	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La valeur comptable représente au mieux l'exposition maximale au risque de crédit pour tous les dérivés souscrits par le Groupe (pas de collatéral détenu en garantie...).

La juste valeur totale d'un dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant si l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et, en actif ou passif courant, si l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Au 31 décembre 2024 les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont :

Société	Instrument	Montant nominal	Échéance	Banque
EXOSSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	BNP
EXOSSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	CIC
EXOSSENS	SWAP	25 millions d'euros	31/12/2026	ARKEA
EXOSSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	BNP
EXOSSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	BNP
EXOSSENS	CAP	50 millions d'euros	31/12/2025	CIC

## INSTRUMENTS FINANCIERS ET ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

### Principes comptables

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chaque actif et passif financier.

Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données autres que les prix cotés, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable, à l'exception des dettes financières.

Les instruments financiers sont répartis comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024		Instruments financiers par catégories				Hypothèses de Juste Valeur			
	Valeur nette comptable	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Autres passifs financiers au coût amorti	Actif/passif à la juste valeur par le résultat	Instruments financiers détenus à des fins de couverture	Juste valeur	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(2)</sup>	Niveau 3 <sup>(3)</sup>
Actifs financiers non courants	857		857				857	857		
Instruments financiers dérivés	6				6		6		6	
Clients et comptes rattachés	61 446		61 446				61 446	61 446		
Autres actifs courants	0		0				0	0		
Actifs financiers courants	106		106				106	106		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 163	117 163					117 163	117 163		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>179 578</b>	<b>117 163</b>	<b>62 409</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>179 578</b>	<b>179 572</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes	261 660			261 660			261 660	261 660		
Instruments financiers dérivés	136				136		136		136	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 644			17 644			17 644	17 644		
Autres passifs courants <sup>(4)</sup>	19 010			19 010			19 010	19 010		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>298 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>298 314</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>298 450</b>	<b>298 314</b>	<b>136</b>	<b>0</b>

(1) Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

(2) Les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix).

(3) Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

(4) Les « Autres passifs courants » se composent principalement du solde des factures non parvenues pour 8,1 millions d'euros, des autres dettes pour 9,4 millions d'euros et des dettes sur fournisseurs immobilisations pour 1,4 million d'euros.

La juste valeur de la dette financière ne diffère pas significativement de la valeur nette comptable, cette dette étant financée récemment.

Les prêts et emprunts comprennent des prêts auprès d'institutions bancaires à taux variable et des prêts d'actionnaires à taux fixe qui ne peuvent être négociés.

Il n'y a pas de risque significatif concernant la concentration des clients.

### GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

## Note 32. Transactions avec des parties liées

### TRANSACTIONS COMMERCIALES AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- les rémunérations et avantages alloués aux organes de direction ;
- les opérations commerciales et financières avec les filiales non consolidées du Groupe et les entreprises associées ; le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ses filiales non consolidées et n'a pas d'entreprises associées dans son périmètre.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours de l'année 2024, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2023.

### ORGANES DE DIRECTION

Les membres du Comité Exécutif du Groupe sont, au 31 décembre 2024, au nombre de 12 (2023 : 10).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par EXOSENS SAS et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2024 et 2023 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Avantages à court terme et indemnités de fin de contrat de travail *	3 779	3 260
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	60	-6
Paievements en actions* <sup>(2)</sup>	1 780	310

\* Montants bruts hors charges patronales

(1) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IAS 19 et selon les modalités décrites en note 28 Engagements pour indemnités de départ à la retraite

(2) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note 27 Paiements sous forme d'actions

Le montant total des avantages postérieurs à l'emploi des membres du Comité exécutif s'élève à 174 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (115 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, certains membres du Comité Exécutif bénéficient, en cas de rupture de contrat de travail et selon certaines conditions, d'une indemnité contractuelle d'un montant global maximum de 1 209 milliers d'euros (engagements hors bilan) (1 572 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

## Note 33. Liste des sociétés consolidées

Les entités juridiques du Groupe (« les Entités ») ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale ou de la mise en équivalence et en utilisant les monnaies fonctionnelles listées ci-dessous :

Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2024	% d'intérêt	% de contrôle	Devise fonctionnelle
Exosens		Société-mère	EUR
Exosens International	100.0%	100.0%	EUR
Photonis France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100.0%	100.0%	EUR
Imagine Sensors International	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Infrared France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Holding Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Scientific Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Defense Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100.0%	100.0%	SGD
Photonis Shenzhen Technologies	100.0%	100.0%	CNY
Xenics NV	100.0%	100.0%	EUR
Xenics Inc.	100.0%	100.0%	USD
Sinfrared	100.0%	100.0%	EUR
Telops France	100.0%	100.0%	EUR
Telops Inc.	100.0%	100.0%	CAD
Telops USA Inc.	100.0%	100.0%	USD
El-Mul Technologies	100.0%	100.0%	ILS
Photonis Germany	100.0%	100.0%	EUR
LR TECH	100.0%	100.0%	CAD
Exosens UK	100.0%	100.0%	GBP
Centronic Limited	100.0%	100.0%	GBP
Centronic Holdings Limited	100.0%	100.0%	GBP
Centronic Group Limited	100.0%	100.0%	GBP
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Devise fonctionnelle</b>
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49.0%	49.0%	AED
<b>Entités consolidées sous intégration globale au 31 décembre 2023</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Devise fonctionnelle</b>
Exosens		Société-mère	EUR
Exosens International	100.0%	100.0%	EUR
Photonis France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Netherlands B.V.	100.0%	100.0%	EUR
Imagine Sensors International	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Infrared France	100.0%	100.0%	EUR
Photonis Holding Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Scientific Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Defense Inc.	100.0%	100.0%	USD
Photonis Asia Pacific Pte Ltd	100.0%	100.0%	SGD
Photonis Shenzhen Technologies	100.0%	100.0%	CNY
Xenics NV	100.0%	100.0%	EUR
Xenics Inc.	100.0%	100.0%	USD
Sinfrared	100.0%	100.0%	EUR
Telops France	100.0%	100.0%	EUR
Telops Inc.	100.0%	100.0%	CAD
Telops USA Inc.	100.0%	100.0%	USD
El-Mul Technologies	100.0%	100.0%	ILS
Photonis Germany	100.0%	100.0%	EUR
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Devise fonctionnelle</b>
IGG Photonis night vision electronics and equipment repairs and testing LLC	49.0%	49.0%	AED

## Note 34. Évènements postérieurs à la clôture

### Acquisition de la société NVLS

Le 21 octobre 2024, EXOSENS a signé un accord définitif pour l'acquisition de la société Espagnole NVLS (Night Vision Laser Spain), spécialiste des équipements de vision nocturne. Cette acquisition sera finalisée au cours du premier semestre 2025.

### Nouveau contrat avec Senop

Le 24 février 2025, EXOSENS a annoncé la signature d'un nouveau contrat avec Senop, un fournisseur finlandais de solutions optroniques de haute technologie, notamment de jumelles de vision nocturne, qui a passé plusieurs commandes majeures de tubes intensificateurs de lumière Photonis 4G, dont la livraison est prévue tout au long de l'année 2025.

### Nouvel investissement dans les capacités de production

Le 3 mars 2025, EXOSENS a annoncé un investissement stratégique d'environ 20 millions d'euros afin d'augmenter ses capacités de production en Europe mais également aux États-Unis, avec l'implantation de son premier site de fabrication de tubes intensificateurs d'image sur le sol américain.

### Acquisition de la société Noxant

Le 13 Mars 2025, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société Noxant, en France, pour un prix de 40,6 millions d'euros. Noxant est spécialisée dans le développement et la fabrication de caméras infrarouge refroidies haute-performance. Noxant a réalisé un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2024 (chiffres audités établis selon les normes comptables françaises).

## Note 35. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe pour 2024 et 2023 sont respectivement :

### EXERCICE 2024

(en milliers d'euros)	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				Baker Tilly			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	215	66 %	0	%	145	98 %	0	%
Filiales intégrées globalement	109	34 %	150	100 %	3	2 %	140	100 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>324</b>	<b>100 %</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>	<b>140</b>	<b>100 %</b>
<b>Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)</b>								
Émetteur	150	100 %	0	%	0	%	0	%
Filiales intégrées globalement	0	%	0	%	0	%	0	%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>%</b>	<b>0</b>	<b>%</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
<b>Prestations autres</b>								
Émetteur *	553	99 %	11	11 %	92	100 %	0	%
Filiales intégrées globalement	3	1 %	93	89 %	0	%	0	%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>556</b>	<b>100 %</b>	<b>104</b>	<b>100 %</b>	<b>92</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 030</b>		<b>254</b>		<b>240</b>		<b>140</b>	

\* dont honoraires liés à l'IPO : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : 553 milliers d'euros et Baker Tilly : 92 milliers d'euros.

## EXERCICE 2023

(en milliers d'euros)	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				Baker Tilly			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	148	57 %	0	%	41	94 %	0	%
Filiales intégrées globalement	113	43 %	126	100 %	3	6 %	0	%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>100 %</b>	<b>126</b>	<b>100 %</b>	<b>44</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
Prestations autres								
Émetteur	3	45 %	65	65 %	3	100 %	0	%
Filiales intégrées globalement	3	55 %	35	35 %	0	%	0	%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>100</b>	<b>100 %</b>	<b>3</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>266</b>		<b>226</b>		<b>46</b>		<b>0</b>	

